LE PETIT VILLARIN

Bulletin d'information et de documentation sur la vallée des Villards

SAINT-COLOMBAN-DES-VILLARDS

SAINT-ALBAN-DES-VILLARDS – 73 SAVOIE

IL N'EST PAS NÉCESSAIRE D'ESPÉRER POUR ENTREPRENDRE, NI DE RÉUSSIR POUR PERSÉVÉRER (GUILLAUME D'ORANGE)

Y. NACEF

■ Située à l'entrée du hameau, la croix du Bouchet a été installée en 1931, suite à une visite de moines qui, à cette occasion, ont célébré une messe dans la chapelle.

La croix du Bouchet

49e ANNÉE - N° 192 JUIN 2020 3,50 €

Installation des conseils municipaux (23 mai 2020)

Les conseils municipaux villarins élus au premier tour, le 15 mars 2020, ont été installés le 23 mai dernier. Ce jour-là, Jacqueline Dupenloup et Pierre-Yves Bonnivard, ont été élus, respectivement, maire de Saint-Alban-des-Villards et de Saint-Colomban-des-Villards. Dans les deux communes, les nouveaux conseillers municipaux piaffaient d'impatience pour en « découdre » avec les réalités communales. Déterminantes et pour cela urgentes, à Saint-Alban : l'antenne-relais, l'agriculture en lien avec la prédation du loup, la microcentrale, etc., et à Saint-Colomban : l'attribution de la délégation de service public pour la gestion du domaine skiable et sa restructuration, *« faciliter la vie quotidienne des habitants »*, etc.

➡ Saint-Alban

Pour *« permettre le maintien de la vie agricole* (et) *en améliorer la cohérence »*, la nouvelle équipe municipale proposait dans sa profession de foi, de réaliser, *« dès la première année de mandat »*, un diagnostic agricole. Son objectif : faire le point de l'état actuel des exploitations présentes, de leur fonctionnement, de leurs besoins, maintenant et pour l'avenir, en se fixant des objectifs sur 3 à 5 ans pour enrayer l'enfrichement et la fermeture d'espace préjudiciables d'un point de vue paysager mais aussi en terme de sécurité (risque d'incendie).

Cette étude ne peut donc se faire qu'avec la participation des exploitants, de l'AFPI, et l'accompagnement de la chambre d'agriculture et de la Société d'économie alpestre. Elle prendrait tout son sens si elle était étendue à l'ensemble de la vallée des Villards. D'où la demande adressée à la municipalité de Saint-Colomban pour qu'elle se joigne à cette démarche. Ce que la nouvelle municipalité de Saint-Colomban a accepté, le maintien de l'agriculture étant également l'une de ses priorités.

Un dossier résumant les objectifs de cette étude devrait être déposé le 24 juillet pour tenter de mobiliser les crédits européens du Feader qui seront discutés au comité de sélection régional le 1er octobre prochain (un autre pan de financement pourrait être étudié via les crédits régionaux et départementaux).

Le nouveau conseil municipal

• *Maire* : **Jacqueline Dupenloup**
(65 ans, Le Premier-Villard)
Professeur des écoles, retraitée. Conseillère municipale (2008-2014) ; maire (2014-2020) ; conseillère à la 4C (2014-2020).
• *1re adjointe* : **Nicole Roche**
(74 ans, Le Premier-Villard)
Cadre à la sécurité sociale, retraitée. Nicole Roche est originaire de la Marne. Elle aura en charge les finances dans la continuité de son mandat de conseillère municipale entre 2008 et 2014.
• *2e adjoint* : **Jean-Luc Pluyaud**
(70 ans, Le Chef-Lieu)
Cadre EDF, retraité, originaire de Tours, Jean-Luc Pluyaud aura en charge les travaux de la commune. De 1995 à 2008 il a été conseiller municipal de la commune de Cerny (Essonne), s'occupant du tourisme et du patrimoine, et 3e adjoint au maire de cette commune de 2008 à 2014 en charge des finances et des travaux.
• **Vincent Darves-Blanc**
(23 ans, Le Premier-Villard)
Ingénieur eau potable et assainissement. Conseiller municipal délégué à la forêt, à l'eau et à l'assainissement.
• **Annie Bordas**
(64 ans, Le Planchamp)
Retraitée du commerce. Conseillère municipale (2001-2008 et 2014-2020) ; conseillère communautaire à la CCVG (2001-2008).
• **Christophe Cirette**
(49 ans, Le Chef-Lieu)
Employé à la SNCF.
• **Marc Clérin**
(61 ans, Le Premier-Villard)
Agent de maîtrise. Conseiller municipal (1989-1995 ; 1995-2001), conseiller districal (1994-1995 ; 1995-2001).
• **Michel Donda**
(64 ans, le Chef-Lieu)
Expert comptable. Conseiller municipal (2001-2008) ; conseiller communautaire à la CCVG (2001-2008).
• **Julie Henry**
(35 ans, Le Chef-Lieu)
Éleveuse.
• **Valérie Laurot**
(49 ans, Le Premier-Villard)
Sans profession.
• **Yannis Nacef**
(24 ans, Le Frêne)
Étudiant en master géographie et montagne à l'université Savoie Mont Blanc.

C. Gauterin

■ *La nouvelle équipe municipale de Saint-Alban (12 mars 2020). Accroupis : Jean-Luc Pluyaud ; debout, de gauche à droite : Marc Clérin, Christophe Cirette, Julie Henry, Michel Donda, Nicole Roche, Jacqueline Dupenloup, Yannis Nacef, Annie Bordas, Vincent Darves-Blanc et Valérie Laurot.*

➡ Saint-Colomban

Une des promesses de la nouvelle équipe était de *« faciliter la vie quotidienne des habitants en étant à leur écoute, avec des élus disponibles et proches de leurs préoccupations »*.

Pour Pierre-Yves Bonnivard, cette démarche *« a été initiée durant la crise sanitaire, avant même que les nouveaux élus soient installés, en allant, entre le 20 et le 24 avril, à la rencontre des 230 personnes confinées dans les hameaux afin de leur remettre un masque de protection »*.

Dans le même temps, *« les élus ont assuré un contact permanent avec les personnes isolées ou vulnérables. Ils ont relancé le site Internet de la commune et consulté les commerçants, entrepreneurs et artisans de la commune afin d'actualiser les informations qui les concernaient. La même démarche a été effectuée auprès des associations. »*

Toujours selon le maire, *« en cette année exceptionnelle, les élus sont donc allés à la rencontre des habitants. À eux maintenant, s'ils le souhaitent, de venir s'entretenir avec les élus lors de permanences en mairie, les mardis de 9 heures à 12 heures et les vendredis de 15 heures à 18 heures. Ceux-ci, conseillers, adjoints et maire, seront disponibles sur rendez-vous pour répondre aux questions et prendre note des remarques et des propositions, si leur présence sur le terrain n'était pas suffisante. Ce travail de proximité est facilité par le fait que neuf des onze élus habitent à l'année à Saint-Colomban-des-Villards »*.

Reste maintenant « à mettre en musique » avec la même célérité les autres points du programme...

Le nouveau conseil municipal

• *Maire* : **Pierre-Yves Bonnivard**
(35 ans, Le Châtelet)
Directeur d'entreprise. Conseiller municipal (2008-2014), maire (2014-2020). Conseiller à la CCVG (2008-2014) ; président de la CCVG (2012-2014) ; vice-président de la 4C (2014-2020).
• *1er adjoint* : **Claude Aimé**
(64 ans, Lachenal)
Adjoint au maire chargé des services techniques et des travaux, Claude Aimé est retraité de la police nationale.
• *2e adjointe* : **Christine Reffet**
(66 ans, Lachal)
Née à Paris d'une famille originaire de La Chambre, Christine Reffet est retraitée de l'éducation nationale, auto-entrepreneuse. Adjointe au maire, elle sera chargée des affaires courantes, de l'administration, et d'une partie des travaux.
• **Christian Frasson-Botton**
(71 ans, Lachenal)
Rédacteur, consultant en environnement. Conseiller municipal délégué à la communication *« à tous les niveaux »*.
• **Cédric Émieux**
(46 ans, Lachenal)
Ingénieur en microélectronique. Conseiller municipal (2014-2020).
• **Valérie Favre-Teylaz**
(51 ans, La Pierre)
Mère au foyer.
• **Stéphanie Lafaury**
(51 ans, Martinan)
Mère au foyer.
• **Marie-Thérèse Ledain**
(68 ans, Martinan)
Retraitée de la SNCF.
• **Élodie Maréchal**
(31 ans, La Pierre)
Employée commerciale.
• **Dominique Metz**
(63 ans, Lachenal)
Retraitée de l'éducation nationale.
• **Bernard Wyns**
(76 ans, Le Châtelet)
Retraité du ministère des affaires étrangères, ancien PDG de sociétés.

C. Gauterin

■ *Le nouveau conseil municipal de Saint-Colomban (23 mai 2020). On reconnaît..., de gauche à droite : Élodie Maréchal, Christine Reffet, Dominique Metz, Cédric Émieux, Pierre-Yves Bonnivard, Christian Frasson-Botton, Bernard Wyns, Claude Aimé, Marie-Thérèse Ledain, Valérie Favre-Teylaz et Stéphanie Lafaury.*

INSTALLATION DES CONSEILS MUNICIPAUX (23 MAI 2020)

Au début de leur nouveau mandat de maire, nous avons posé quatre questions à Jacqueline Dupenloup et Pierre-Yves Bonnivard : comment analysent-ils le résultat des élections municipales ? ; vont-ils tenir compte des (bons) scores réalisés par leur opposition ? ; entendent-ils développer la coopération intercommunale entre les deux Villards ? ; enfin, de quelle manière vont-ils favoriser le débat public ?

Jacqueline Dupenloup, maire de Saint-Alban : « Travailler le plus sereinement possible »

« – Comment analysez-vous le résultat des élections municipales dans votre commune ?

– En premier lieu, il faut saluer la participation remarquable des électeurs. 91,02 %, meilleur score de votants de Savoie, sans doute un des meilleurs de France. Cela a un sens très profond : l'attachement en la commune, comme facteur de gestion de proximité, de démocratie locale. Cela nous oblige, nous oblige au respect des gens, nous oblige à travailler pour eux. Au plus fort de la crise sanitaire, une rumeur a couru sur l'annulation possible des résultats du 1er tour. J'en aurais été consternée, non pas pour moi, mais pour tous ces citoyens villarins (la participation à Saint-Colomban étant comparable à la notre) qui ont fait l'effort de se déplacer ce jour-là, malgré l'inquiétude latente sur la question sanitaire.

Deuxième point qui rejoint le premier : notre volonté de maintenir une commune appelée Saint-Alban-des-Villards en capacité d'avoir des projets en tant que telle, a été approuvée, légitimée. C'est très réconfortant pour l'équipe sortante qui a tenu ce cap-là depuis 2014.

Troisième point : la démarche « candidatures groupées sur une liste » a été validée par plus de 64 % des électeurs. Les gens ont majoritairement affirmé qu'ils approuvaient la force de la réflexion et de l'action pensées collectivement, les idées des uns enrichissant celles des autres.

Enfin, n'oublions pas que pour la première fois depuis très longtemps, Saint-Alban a eu 11 conseillers municipaux à élire et, forcément, l'instance municipale s'est renouvelée et rajeunie, en intégrant des habitants parfois sans attaches familiales ancestrales aux Villards. Que cela ait été approuvé est très réconfortant aussi, signe d'évolution et d'ouverture.

– Des candidats indépendants ont obtenu entre 27 % et 39 % des voix. Comment allez-vous tenir compte, très concrètement, de ce qu'ils proposaient ?

– Les 4 candidats indépendants n'ont pas ou peu proposé de programmes, de projets pour la commune. Ils ont affiché leur volonté de porter un *« regard indépendant et libre »* et de *« ne pas subir la pression d'un groupe »*. On peut comprendre ces aspirations. Mais on ne peut pas gérer une commune avec une juxtaposition de positions indépendantes. Il faut arriver à des synthèses, ou à dégager des majorités. Ils ont affirmé très fortement être des candidats individuels. Nous devons les prendre en compte comme ils l'ont demandé : conduire la discussion avec chacun d'entre eux s'il le souhaite, et si leurs propositions peuvent s'intégrer à une action constructive pour la commune, les accepter sans aucun à priori. Ils ont exprimé un souhait d'information et de consultation. Ce souhait rejoint le notre, il rejoint ce que j'exprime au tout début de mes réponses : quand une population vote à 91 %, les élus doivent tenir compte des avis qu'elle exprime majoritairement en cours de mandat. L'exercice est parfois particulièrement difficile, car sur quelques sujets les aspirations des citoyens se contredisent carrément, et le conseil municipal doit dégager ce qui est utile à l'intérêt général. Nous aurons recours aux bulletins d'informations et aux réunions publiques, sur des thèmes précis ou généraux.

– Les deux communes villarinches coopèrent pour l'école, le tourisme, etc. Comment comptez-vous affermir voire développer ces relations et dans quels domaines ? Envisagez-vous par exemple de créer des commissions intercommunales ?

– Une au moins doit être créée : la convention de gestion de l'école prévoit qu'une commission scolaire composée d'élus des deux communes doit se réunir régulièrement. Nous n'avons pas pu la faire fonctionner entre 2014 et 2020, il faut maintenant la mettre en service, elle est prévue pour examiner le fonctionnement de notre école sous tous ses aspects. Je ne sais pas s'il y aura d'autres commissions intercommunales. Je sais par contre que déjà, le mardi 9 juin, les commissions « tourisme » des deux Villards se sont réunies et ont échangé sur leurs projets respectifs avec un vrai souci de compréhension des enjeux de chacun, et c'est très positif. Une rencontre aura lieu prochainement sur le dossier agricole, Il faut continuer en ce sens. Les choses vont se construire selon les besoins, dans une coopération volontaire et non pas contrainte. Elles doivent aussi se construire dans le respect de l'histoire de la vallée dans ce qu'elle a de plus positif. Il est de notre responsabilité de maires, celle de Pierre-Yves Bonnivard et de moi-même, de dire que cette coopération respectueuse a été possible, fructueuse, et nous devons porter attention à ce qu'elle le soit dans les 6 années qui viennent.

– Les commissions communales seront-elles ouvertes à la société civile ?

– Nous faisons la distinction entre les commissions d'instruction, réglementairement limitées aux élus, et les comités consultatifs, ouverts aux habitants. En ce début de mandat nous avons un comité consultatif pour les projets et suivis de travaux et plusieurs commissions municipales. Si le besoin se fait sentir de les transformer en comités consultatifs ouverts, bien sûr nous n'aurons pas de réticences. Je voudrais dire une dernière chose que vous ne m'avez pas demandée : le renouvellement des équipes, lié à une période de grande frustration (élues le 15 mars avec une grosse envie d'implication pour les communes, confinées le 17 sans plus de possibilité de se réunir en présentiel et pas installées pendant 2 mois) font que chacun a envie d'aller très vite. Mais il est nécessaire de travailler utilement et le plus sereinement possible, c'est un gage d'efficacité. »

Pierre-Yves Bonnivard, maire de Saint-Colomban : « Il est temps d'agir très rapidement »

« – Comment analysez-vous le résultat des élections municipales dans votre commune ?

– Je note une forte participation des électeurs au premier tour du 15 mars : plus de 89 %, alors que la participation nationale était de l'ordre de 39 %, en raison probablement de la crise sanitaire causée par le coronavirus. Cette mobilisation exceptionnelle peut être attribuée à l'habituel sens civique des Villarins pour les élections municipales, renforcé cette fois par l'importance de l'enjeu de l'élection : il s'agissait ni plus ni moins que de se prononcer sur la gestion et le devenir de la station.

L'actuel système économique et les remontées mécaniques sont à « bout de souffle ». Il n'est plus temps de chercher des responsables, comme il n'est plus possible de continuer à grever le budget communal pour combler le déficit récurrent de la gestion du domaine skiable : quelque 600 000 euros annuels depuis des années et bien avant la création et la gestion de l'ÉPIC ! Le renouvellement du parc de remontées mécaniques, le maintien des installations d'exploitation et de sécurisation des pistes ne seraient financièrement pas supportables par la collectivité.

S'ajoutent à tout cela les aléas climatiques avec un manque de neige qui pénalise la station de Saint-Colomban : saison plus courte que la majorité des stations des Sybelles, difficultés d'arriver sur le front de neige les skis aux pieds…

Je pense qu'il est temps d'agir très rapidement et de mettre en œuvre un nouveau modèle économique centré autour de l'implantation d'une télécabine. C'était l'axe fort de notre programme électoral, le projet est maintenant pris en main par la nouvelle équipe d'élus.

Prochainement, la gestion du domaine skiable devrait être placée sous le régime d'une délégation de service public en régie intéressée. La station est à un moment clé de son histoire, de son adaptation et de son évolution. À l'issue de ce mandat électoral, elle doit être totalement différente, corrigeant des années d'atermoiements et de conflits stériles.

– La liste d'opposition *Décolle Saint-Col* a rassemblé près de 44 % des suffrages. Comment allez-vous tenir compte, très concrètement, de ce qu'elle proposait ?

– Les deux programmes avaient de nombreux points communs, voire identiques, notamment le développement d'un tourisme 4 saisons, la dynamisation de la vie de la commune, un soutien à l'activité des commerces, des artisans et des agriculteurs… Je note que certains points étaient dans la continuité des actions entreprises par l'équipe sortante. Avec cette convergence, nous allons répondre à certaines attentes de ceux qui ne nous ont pas accordé leurs suffrages le 15 mars dernier.

La liste d'opposition promettait beaucoup de choses qui n'auraient pas pu être assumées financièrement. Il faut avoir la réalité du budget. Ce qui a opposé les programmes, c'est une vision fondamentalement différente sur l'évolution du domaine skiable. Il y a d'un côté une réalité économique et financière, et de l'autre des idées qui ne sont plus adaptées à la situation villarinche actuelle. Il y a d'un côté la construction d'une télécabine pour changer le modèle économique, et de l'autre, le prolongement d'un système économique déficitaire, obsolète et ruineux.

Mais, je pense qu'il faut maintenant oublier les élections et les oppositions pour faire front, dans l'intérêt des Villarins et de la commune de Saint-Colomban-des-Villards. Si des candidats de la liste *Décolle Saint-Col* souhaitent intégrer une commission communale, ils le peuvent.

– Les deux communes villarinches coopèrent pour l'école, le tourisme, etc. Comment comptez-vous affermir voire développer ces relations et dans quels domaines ? Envisagez-vous par exemple de créer des commissions intercommunales ?

– Les deux communes villarinches entretiennent en effet une coopération suivie dans de nombreux domaines. Pour cela, les maires et les élus se rencontrent régulièrement depuis des années pour administrer l'école intercommunale et développer, par exemple, des partenariats dans les domaines culturel et touristique.

Personnellement, depuis 2008, j'ai pu avoir de très bonnes relations avec Maurice Darves-Bornoz puis Jacqueline Dupenloup. Les communes préparent et conduisent aussi depuis 2014 des actions communes comme la préservation du pastoralisme et la gestion de la prédation du loup défendues au sein de l'USAPR. Aussi, je ne vois pas l'intérêt de formaliser des réunions de travail au travers de commissions intercommunales (à part pour l'école) qui alourdiraient le système et limiteraient les intervenants.

En revanche, les deux communes peuvent affirmer ensemble l'identité de la vallée des Villards au sein de structures intercommunales comme la communauté de communes du canton de La Chambre (4C), le Syndicat intercommunal des vallées de l'Arvan et des Villards (Sivav) ou encore le Syndicat du pays de Maurienne. C'est là, que l'on peut trouver partenariats et soutiens.

– Les commissions communales seront-elles ouvertes à la société civile ?

– Oui, pour nombres d'entre elles, comme le stipule la loi. Les responsables de certaines commissions peuvent solliciter des représentants de la société civile pour participer au travail des élus ; des personnes de la société civile peuvent se faire connaître auprès des responsables ou du secrétariat de la mairie. Nous le ferons pour élargir notre vision et notre réflexion. »

Saison estivale

Calendrier des manifestations

Les animations estivales ont démarré prudemment avec le marché aux fleurs qui s'est déroulé le 18 mai, organisé par le lycée horticole du Bocage de Chambéry suite à la défaillance de l'association Les Villards vallée fleurie *(lire page 5)*. Mais cette année, crise sanitaire oblige, pas de rassemblement de véhicules anciens (habituellement monté par l'association Villards Autos73), ni de fête du col (l'« Écho des montagnes ») qui serait, elle, cependant, reportée en septembre...

Également reportées *« fin août »* (sans autres précisions), la « Mountain Collection » (ex « Oisans Cols Séries », initialement prévue le 7 juillet : journée durant laquelle la route du col du Glandon est fermée aux véhicules, de Lachal à Saint-Sorlin-d'Arves, de 9 heures à midi, pour permettre aux cyclistes de rouler librement), et le trail La Villarinche (initialement prévue le 19 juillet).

Pour la même raison, les animations proposées par l'Office de tourisme de l'Espace Glandon sont réduites et restaient, pour certaines, encore hypothétiques au moment du bouclage de ce numéro (25 juin 2020).

JUILLET ET AOÛT

• **Maison du patrimoine** (hameau de La Pierre) : ouverte du 10 juillet au 25 août, les mercredis, dimanches et jours fériés de 15 h 30 à 18 h 30 (visites guidées gratuites).
• **Visites des hameaux villarins** (avec Patrice Gérard) : tous les mercredis, du 10 juillet au 28 août, à 14 heures (gratuit).
• **Atelier de tournage** sur bois de Simon Cartier-Lange (Lachenal) : ouvert tous les après-midis (06-22-90-23-72).
• **Club enfants** (sous réserve) : de mi-juillet à la fin août.
• **Ateliers culinaires**, éveils musculaires, tournois de ping-pong, de football, de basket, etc. : ponctuellement.
• **Pot d'accueil** (sous réserve) : tous les samedis de juillet et d'août à 18 heures sur la terrasse de la Maison du tourisme (ouvert à tous).

JUILLET

• **jeudi 16 juillet, vendredi 17 juillet et samedi 18 juillet** : La route des ateliers *(lire ci-contre)*.
• **dimanche 12 juillet** : vide-grenier au Chef-Lieu de Saint-Colomban organisé par La Fine Équipe.
• **mercredi 22 juillet** : à 18 heures à la mairie de Saint-Alban : conférence de la Facim : « Balade gourmande en Savoie pour découvrir les petites histoires de la cuisine savoyarde » (gratuit, mais inscription à la Maison du tourisme).
• **samedi 25 juillet** : journée nettoyage des hameaux en ruines de Saint-Alban ; puis, à 19 h 30 au *Triandou*, repas pizza suivi, à 21 h 15, de la projection, en plein air sur la place, du film intitulé : « Balade au hameau du Bouchet » tourné il y a 20 ans.
• **vendredi 31 juillet** : concert au plan d'eau du Clos.

AOÛT

• **mercredi 5 août** : loto à la salle des fêtes de Saint-Colomban (ouverture à 20 heures et début des parties à 20 h 30 ; entrée libre).
• **jeudi 6 août** : de 10 heures à 22 heures : Si les Villards m'étaient contés *(lire ci-contre)*.

• **jeudi 6 août** (et jusqu'au 13 août) : 47es Six jours de pétanque de Saint-Colomban. Les contraintes sanitaires risquent d'obliger les organisateurs à effectuer d'importantes modifications. Des informations sont affichées sur la page Facebook « Les 6 Jours de Saint Col ». S'y référer fréquemment.

• **samedi 8 août** : théâtre avec la compagnie « Un de ces 4 » (à 21 heures à la salle des fêtes de Saint-Colomban.
• **mardi 11 août** : à 20 heures à la salle des fêtes de Saint-Colomban : conférence de la Facim : « L'appel des cimes et l'aventure des stations » (gratuit, mais inscription à la Maison du tourisme).
• **mercredi 12 août et jeudi 13 août** : exposition « Talents villarins » à la salle des fêtes de Saint-Colomban (entrée gratuite).
• **samedi 15 août** : fête des Villards avec défilé de personnes costumées, marché artisanal, jeux traditionnels, feu d'artifice, et (sous réserve) bal gratuit à la salle des fêtes de Saint-Colomban.
• **mardi 18 août** : au Clos, en nocturne, concours de pétanque du Club des sports des Villards.
• **samedi 22 août** ; 3e édition de la « Saint-Col'Or Run » : des courses non chronométrées adultes (5 km) et enfants (2 km) agrémentées de « checkpoints » de couleurs. • **jeudi 27 août** : au plan d'eau, heure encore non fixée (en milieu ou fin d'après midi), spectacle First love, du chorégraphe italien Marco D'Agostin *(lire ci-dessous)*.

▼

Amené par Espace Malraux (scène nationale Chambéry Savoie), dans le cadre d'un programme culturel franco-italien porté par le Syndicat du pays de Maurienne, First Love est une performance qui réinterprète la plus célèbre compétition de la championne de ski de fond Stefania Belmondo. *« Médaillée d'or en 2002 aux JO de Salt Lake City suite à une remontée formidable lors des 15 km en technique libre, elle fit rêver le gamin faisant de la compétition à ski qu'était alors le chorégraphe Marco D'Agostin. Aujourd'hui, par la danse il interroge les codes physiques du ski de fond et l'attitude compétitive auxquels il a été préparé pendant toute son enfance. Un spectacle en forme de dialogue entre des pratiques aux techniques aussi sophistiquées mais d'apparence éloignées que celles du sport et de l'art. »*

■ La route des ateliers

Comme en 2019, c'est une dizaine d'artistes créant dans la vallée des Villards qui ouvriront leurs portes, les vendredi 17 et samedi 18 juillet, de 10 heures à 12 h 30, de 14 h 30 à 17 h 30.

Au Premier-Villard, au numéro 83 du chemin du Chanay, Jef Bogman présentera ses sculptures et peintures, et Janneke Laheij sa technique originale de tableaux en tissu collé. Dans le même espace, Martine Verlhac exposera ses photographies de montagne, reflets des alpages, pics et villages villarins. À Lachenal, Simon Cartier-Lange transformera le bois, tandis qu'au Martinan, Danièle Nicol accueillera dans sa vieille écurie villarinche, transformée en atelier d'art. Benoît Ferroud s'est joint au groupe cette année, avec de mystérieuses « créations sur tout support », cependant que Martine Paret-Dauphin présentera au Chef-Lieu ses œuvres de peinture. Au Châtelet, Virginie Rostaing-Troux présentera ses nouveaux tableaux, Bernard Wyns ses céramiques et Michel Favre-Trosson ses bois sculptés.

Mais tout cela sera inauguré par une artothèque : dans la mairie de Saint-Alban, le jeudi 16 juillet, à 17 heures, chaque artiste aura déposé une ou deux œuvres que les visiteurs pourront emprunter pour deux semaines, afin de la faire vivre à leur domicile. Un vin d'honneur à 18 heures lancera les journées. Et le vendredi 17 juillet, à 18 heures dans l'église de Saint-Alban, c'est une jeune Villarinche qui donnera concert : Éléna Bonnivard à l'accordéon avec deux comparses au violon et violoncelle, pour un trio « tradi-expérimental » entraînant et vocal !

■ Stages artistiques

➡ **Linogravure**. Un stage de linogravure pour débutants est organisé les 15 et 16 juillet 2020 dans les locaux d'*Épicerie & Compagnie*, avec Hélène Phung, éditrice, poète, illustratrice, qui expose à Saint-Colomban notamment. Pour réaliser une gravure à encadrer ou une carte à partir d'un dessin, on grave sur du linoléum puis on encre et imprime sur du papier Canson. Matériel fourni par l'artiste. Juste prévoir crayons, gomme et papier de brouillon. Groupe de 6/7 personnes au maximum. Trois demi-journées de 3 heures environ. Accueil : à partir du 15 juillet à 9 heures. Repas chaud, bio, à prendre sur place : 10 euros ; petit déjeuner : 4,50 €. Pour les extérieurs : possibilité de réserver à l'avance des gîtes sur le village (55 euros).

➡ **Peinture abstraite et musique**. Toujours dans les locaux d'*Épicerie & Compagnie*, un atelier « Peinture abstraite et musique » animé par Bernadette Tronel-Peyroz aura lieu le 18 août de 10 heures à 17 heures (assiettes repas proposées par *Épicerie & Compagnie*) et le 19 août de 14 heures à 17 heures. Pour les 2 jours et le repas du mardi : 20 euros (plus l'adhésion à l'association Épicerie & compagnie : 5 euros). Matériel fourni.

■ Bibliothèque des Villards

La bibliothèque a réouvert le 18 mai. Les lecteurs doivent porter un masque et utiliser le gel hydroalcoolique mis à leur disposition dans l'entrée qui se fait sous la halle. Les livres rendus ne sont pas remis immédiatement en rayons mais restent en attente une semaine. Pendant le confinement, des livres ont été apportés au domicile des personnes qui en demandaient. Les ouvrages réservés à Savoie-biblio ont été reçus le 18 juin et l'équipe s'en procurera d'autres pour proposer suffisamment de choix cet été. La bibliothèque a reçu beaucoup de dons de romans depuis janvier, pas toujours très récents. Comme la plupart des bibliothèques, celle des Villards ne souhaite pas recevoir d'ouvrages édités depuis plus de cinq ans car elle en possède déjà beaucoup. Solenn Clavel et Nathalie Teiller reçoivent les visiteurs le lundi de 10 heures à midi, et Christine Martin-Cocher et Josette Rostaing-Troux le vendredi aux mêmes heures. Marcel Louis les rejoindra dès que possible.

■ Atelier « Si les Villards m'étaient contés »

Dans le cadre de l'atelier « Récits de vie : si les Villards m'étaient contés », des manifestations sont prévues.

Le 6 août de 10 heures à 22 heures, la journée sera dédiée aux « récits des Villards » dans plusieurs lieux et sur plusieurs thèmes avec :

• exposition de photos et de panneaux explicatifs sur les anciennes épiceries villarinches dans les locaux d'*Épicerie & Compagnie* et sur les emplacements de ces anciennes épiceries ;
• projection de films super 8 dans le fournil (thèmes à définir) ;
• histoire d'une femme enceinte puis mère aux Villards durant la guerre de 14-18 à partir d'un échange épistolaire qui sera lu par Danièle Nicol dans son atelier au Martinan ;
• présentation d'un panneau sur les déplacements via le courrier (bus quotidien aller-retour entre les Villards et la vallée de la Maurienne à Cuines, La Chambre, Saint-Jean) devant la maison Martin-Cocher au Chef-Lieu ;
• contes par Hélène Phung, en plein air (parcours de santé en contrebas du plan d'eau) sur le thème de la physique avec réalisation d'une œuvre de « land art » par Stéphanie Lafaury (de La Fine Équipe).

En septembre, soirée à l'*Auberge du Coin* : projection de photos et/ou de films suivie d'une discussion et d'un repas. Cette soirée pourrait être élargie à l'histoire du ski club, de la station et du tourisme d'hiver.

En octobre, projection du film La Trace lors d'une soirée suivie d'une discussion sur le thème des colporteurs et aussi des ramoneurs. (La Trace : en 1859, Joseph Extrassiaz, colporteur, a quitté son village savoyard pour se rendre au Piémont et y vendre ses articles.)

Marché aux fleurs

Vers un fleurissement communal réduit à Saint-Colomban

Organisé par le lycée horticole du Bocage de Chambéry, le marché aux fleurs de Saint-Colomban s'est tenu le samedi de Pentecôte (30 mai) de 9 heures à 11 heures sur la place du Tilleul. Selon Éric Micot, son organisateur, cette édition restera *« exceptionnelle à bien des égards »*. D'abord parce qu'en l'absence des élèves, confinés, ce sont les professeurs et les employés du lycée qui ont préparé les plants, une première depuis la création du Bocage il y a 150 ans. Ensuite parce qu'avec le confinement, les ventes sur place, au lycée, se sont écroulées ces derniers mois comme dans d'autres secteurs de l'économie nationale. Néanmoins, paradoxalement, cette année de Covid-19 pourrait être pour le Bocage l'une de ses meilleures car de nombreuses ventes ont eu lieu depuis le déconfinement du 11 mai, comme si les gens avaient besoin de retrouver le moral en travaillant leurs plantations et leurs potagers, les couleurs vives ayant généralement eu les faveurs des acheteurs.

C. Mayoux

À Saint-Colomban, quelque 3 000 plants (fleurs de montagne, vivaces et autres plants potagers : courge, courge butternut, courgette, basilic, tomate, etc.) étaient proposés aux quelque cent Villarins (tous porteurs de masque) qui furent accueillis avec du gel hydroalcoolique. Même si certains acheteurs habituels ont trouvé la date trop tardive (et, en conséquence, s'étaient déjà procurés plantes et fleurs) la fréquentation a été du même ordre qu'habituellement. Ce qui est satisfaisant pour une année sans bons de réduction puisque l'an passé il n'y pas eu de concours du fleurissement. Selon la mairie, il n'y en aura pas non plus cette année tout comme il n'y aura pas de fleurissement communal. Officiellement parce que l'achat des fleurs, l'empotage, la pose des pots dans les hameaux, etc., n'avaient pas été possible durant le confinement pour la commune qui a dû par ailleurs faire face à un sous-effectif en personnel technique. Et que maintenant cela semblait trop tard...

Cependant, si le travail de mise en pots des fleurs dans les bacs communaux peut paraître peu compatible avec la distanciation recommandée, d'autres sources avancent que cette annulation pourrait avoir une raison économique. Ce que semble confirmer ce qu'on relève à ce sujet sur le site Internet de la mairie : *« D'ores et déjà, une réflexion sur le fleurissement communal est engagée afin de trouver dans l'avenir des formules plus pérennes et plus économes, comme par exemple l'utilisation de vivaces. »*

Le fleurissement public nécessite certes, outre l'achat des fleurs (3 000 euros en moyenne à Saint-Colomban), le recrutement d'un saisonnier sur 4 à 5 mois pour l'arrosage et l'entretien des espaces verts. Mais abandonner cette formule qui a fait ses preuves reviendrait à balayer d'un revers de main des années d'efforts dans un domaine (le fleurissement) dont on nous disait, il y a quelques mois encore, qu'il était indispensable au tourisme...

À Saint-Alban, le fleurissement communal se poursuit avec 900 euros de fleurs (achetées au lycée horticole du Bocage), la volonté inébranlable de quelques bénévoles (ils étaient 10, le 11 juin, pour la mise en place dans chaque hameau, aidés de Christophe Hemery, saisonnier de la commune) et l'expertise de l'employée communale, Chantal Bellot-Mauroz qui soignait, naguère, le fleurissement de Saint-Colomban. Dans cette commune la nouvelle équipe municipale se préoccupe également des sentiers *(lire ci-dessous)*.

Christophe Mayoux

Armistice du 8-Mai 1945

Des commémorations discrètes compte tenu des circonstances

Dans les deux communes villarinches, les commémorations de l'armistice du 8-Mai 1945 ont toujours rassemblé, bon an mal an, une centaine de Villarins devant les monuments aux morts. Cette année, avec la crise sanitaire, seules cinq personnes ont participé au protocole.

Jusqu'à la seconde quinzaine d'avril, les instructions gouvernementales et préfectorales prévoyaient d'annuler ces commémorations sauf à Paris où elle serait présidée par le président de la République et dans des conditions d'organisation très précises.

Tout en respectant ces instructions, Saint-Alban et Saint-Colomban envisageaient néanmoins de pavoiser les monuments aux morts et, à Saint-Alban, de mettre en ligne sur le site Internet de la commune (et de diffuser par courriel) le discours du maire et les textes officiels habituellement lus à cette occasion.

Cependant, le 20 avril, un communiqué du secrétariat d'État aux anciens combattants indiquait qu'outre la cérémonie nationale à Paris (*), se tiendrait une cérémonie présidée par le préfet de chaque département, et que les cérémonies locales étaient autorisées en comité restreint (non ouvertes au public donc), à condition de respecter strictement les mesures de distanciation lors du dépôt de la gerbe, un geste recommandé. Enfin, *« afin de manifester leur participation à cette journée nationale, le président de la République* [demandait] *aux Françaises et aux Français qui le* [souhaitaient] *de pavoiser leur balcon aux couleurs nationales »*.

C'est donc dans ce cadre strict que deux cérémonies se sont déroulées aux Villards en présence de 5 personnes seulement : Jacqueline Dupenloup et Pierre-Yves Bonnivard, les deux maires, Gilbert Émieux, président des anciens combattants de la vallée des Villards, Patrick Louadoudi, leurs porte-drapeaux, et du plus jeune conseiller municipal élu le 15 mars dernier, Élodie Maréchal à Saint-Colomban et Vincent Darves-Blanc à Saint-Alban. La cérémonie protocolaire est alors devenue poignante lorsqu'après la lecture des discours habituels, les dépôts de gerbe et la minute de silence, l'hymne national a été repris par ces 5 personnes.

Cette commémoration faite « comme à la dérobée » a rappelé à certains la commémoration du 11-Novembre 1918 que quelques étudiants célébrèrent en 1940 en pleine occupation, commémoration que le gouvernement de Vichy avait annulée et remplacée par un salut aux morts pour la France le 1er novembre, jour de la Toussaint.

Elle a suscité également des réactions de Villarins parfois surpris par cette « confidentialité ». D'autant que Jacqueline Dupenloup, maire de Saint-Alban, a demandé qu'aucune photographie ne soit prise de la cérémonie dans sa commune, estimant *« qu'un 8-Mai sans les gens, c'était triste »* et que cela justifiait qu'on n'en prenne pas. *« On saura assez que le 8-Mai 2020 était triste. Pas plus de détails, cela ne le vaut pas. »*

L'historien et politologue Pascal Plas va dans ce sens mais pour une autre raison : *« Au fond, une commémoration réussie, c'est une commémoration qui s'ouvre sur la vie civile, car le fait commémoratif doit être porteur d'un message. Il faut donc qu'il y ait un public »*, et surtout que les jeunes générations participent à l'événement pour transmettre ensuite ce qu'elles ont appris. *« Une cérémonie close, une commémoration silencieuse ne délivre aucun message »* précise encore Pascal Plas car *« le fait commémoratif n'a de sens que si l'on s'en sert pour faire passer un message »*.

Un sentiment loin d'être partagé par des Villarins (*« Dans ce cas pourquoi une commémoration nationale télédiffusée ? »*) qui estiment, eux : *« Quoi de plus parlant que des photos pour montrer aux futures générations que « cela » a bien eu lieu, et qu'on n'oublie pas, quelles que soient les circonstances ? »*

Dans le discours qu'elle prononce habituellement en pareilles circonstances en clôture de la cérémonie dans sa commune, Jacqueline Dupenloup a indiqué : *« La prudence sanitaire a conduit à faire de ce 8-Mai 2020, de ce 75e anniversaire de la victoire contre le fascisme, un moment de solitude devant nos monuments aux morts, puisque vous ne pouvez être physiquement avec nous, habitants de nos villages. Plusieurs d'entre vous m'ont dit qu'ils le regrettaient. Croyez bien que je le regrette aussi. Merci à ceux d'entre vous qui ont pu pavoiser leur maison... »*

Christophe Mayoux

(*) Le président de la République s'est rendu seul au pied de l'Arc de Triomphe pour raviver la flamme du soldat inconnu, avec un glaive préalablement désinfecté, et signer le livre d'or avec son stylo personnel, non sans se laver les mains au gel hydroalcoolique après…

■ Entretien des sentiers à Saint-Alban

Le samedi 13 juin, 14 participants dont 5 élus (Annie Bordas, Christophe Cirette, Michel Donda, Jacqueline Dupenloup, Yannis Nacef, Julie Henry et Valérie Laurot excusées) et le trésorier de l'ACCA (Jean François Lyard) se sont retrouvés en mairie de Saint-Alban pour un comité sentiers. Sentiers de la commune qu'on peut classer selon leur localisation : sentiers de proximité reliant les hameaux, sentiers de l'Envers du massif de l'Arvan, sentiers de Belledonne. Un beau patrimoine, sur lequel un effort de signalétique et d'entretien est fait depuis des années, avec différents partenaires : le Sivav qui fait intervenir sur toutes les communes membres un prestataire dans le cadre d'un groupement de commande (entreprise Ambrosetto cette année), les bénévoles (Association des Villarins et amis des Villards et bénévoles spontanés), les chasseurs de l'ACCA et les employés communaux, chacun intervenant à son niveau de besoins et d'altitude. Un point fut fait sur l'état de ce patrimoine au jour de la réunion, et un rendez-vous fixé pour le samedi 27 juin à 7 h 30 devant la mairie de Saint-Alban pour balisage et entretien de la portion de sentier qui court entre les Granges et Le Balais…

C. Gauterin

■ *À Saint-Colomban.*

Amis des Villards

Des incertitudes levées

Le bureau de l'association des Villarins et amis de la vallée des Villards a tenu ses premières réunions de l'année le 30 mai et le 20 juin. En présence de quelque 9 membres du bureau (sur 12, le nombre de personnes autorisé en public étant limité à 10...), tous masqués et accueillis avec un flacon de gel virucide.

En préambule aux ordres du jour des deux réunions, le bureau s'est associé à la position prise par la rédaction du *Petit Villarin* de ne pas collecter d'abonnements cet été en faisant du porte-à-porte *(lire page 20)*. Aucune adhésion à l'association ne sera donc prise. Chaque abonné recevra dans le numéro de septembre un bulletin lui permettant de s'abonner et/ou d'adhérer. Le bureau espère que tous les adhérents comprendront le côté exceptionnel de la situation.

Fête du pain

Si des restrictions sanitaires ne sont pas annoncées d'ici là, la fête du pain aura lieu (*« comme d'habitude »)* le 9 août dans la salle des fêtes de Saint-Colomban. Les invitations aux membres de l'association seront envoyées en même temps que les convocations à l'assemblée générale qui se tiendra, elle, le 19 août à 17 heures dans la même salle.

Panneaux d'information

Les modèles définitifs des panneaux explicatifs (pour les moulins du Merlet, et le chemin du talc) ont été réalisés par Danièle Nicol. Benoit Ferroud doit effectuer les maquettes et proposer un devis.

Des lieux d'implantation possibles ont été discutés : près des moulins à Saint-Alban, sur le parking entre Les Roches et Valmaure pour Saint-Colomban. Ils seront validés en accord avec les mairies. Une opération de nettoyage sera nécessaire près des moulins car la végétation a repoussé.

Cependant, concernant le panneau sur l'activité d'extraction de talc, finalement il a semblé préférable de le placer à l'entrée nord de Saint-Colomban (près du café du *Sembuis*) où est situé un petit wagonnet dont la provenance serait par la même occasion précisée.

Pour diffuser des informations plus complètes sur ces sites villarins chargés d'histoire, l'idée a été émise de coller sur tous ces panneaux (déjà en place où à installer) des QR codes qui renverraient à des pages disponibles sur un site Internet et téléchargeables via un smartphone. Reste à trouver quel site Internet (propre à l'association ? aux communes ? à la Maison du tourisme ?) pourrait héberger ces pages supplémentaires.

Jean-Luc Pluyaud a indiqué que Yannis Nacef avait le projet de valoriser les hameaux abandonnés de Saint-Alban *(lire page 7)* par un sentier de randonnée qui comporterait un certain nombre de panneaux explicatifs dans le modèle de ceux réalisés par l'association. Financés par la municipalité de Saint-Alban, ces panneaux seraient illustrés par Danièle Nicol.

D'autres sites à équiper avec de tels panneaux ont été évoqués dont un sur le parking dit de la « vieille usine » sur la RD 927. Mais il ne reste aucune trace de ce bâtiment. Il a été toutefois retenu de rappeler aux curieux d'histoire locale la production de carbure quand sera évoquée l'activité industrielle de la vallée, jadis, avec le talc, les ardoises, etc.

Deux autres propositions ont été retenues : un panneau relatif aux ardoisières de Saint-Colomban (à placer près de la déchetterie où il y avait une exploitation d'ardoises autrefois) et un panneau sur les hameaux d'alpage de Montrond (à placer pourquoi pas, mais rien n'est arrêté, à la sortie de la via ferrata de Lachal, sur la tête de Montrond).

Projets divers

• Bassin du Mollard. La grume est acquise et le bassin sera réalisé et installé cet été par Jean-Luc Pluyaud. Il remplacera le bassin en béton, en mauvais état, situé au delà du Mollard quand on monte vers la croix des Charrières.

• À cause de la crise sanitaire, la fête l'« Écho des montagnes », en Rieuclaret, a été annulée. Elle serait remplacée par un jour de fête programmé plus tard, en septembre, et dont le thème serait la démontagnée.

• En 2022, l'association fêtera ses 50 ans. Danièle Nicol a souhaité que chacun réfléchisse dès à présent à ce qui pourrait être envisagé à cette occasion. En 2012, pour les 40 ans, un pot ouvert à tous avait été offert sur la place du Chef-Lieu de Saint-Colomban, devant des panneaux d'affichage qui récapitulaient les réalisations de l'association durant ces 4 décennies. Georges Quézel-Ambrunaz propose un bal. Un appel aux souvenirs pourrait aussi être lancé via *Le Petit Villarin*.

• Si le projecteur solaire installé dans la chapelle du Martinan fonctionne correctement, il est proposé d'en équiper la chapelle des Voûtes, mais avec un éclairage extérieur pour la rendre visible de la route départementale 927. Si cela n'est pas possible, alors le projecteur serait installé à l'intérieur d'une autre chapelle. Il conviendrait également d'installer un programmateur et un projecteur électrique à la chapelle des Roches qui dispose d'une prise électrique depuis de récents travaux.

• La maquette d'un document papier comportant trois volets, à diffuser au cours d'opérations de communication, sera présentée à la prochaine réunion.

• L'association a reçu une invitation pour participer au forum intercommunal des associations du canton de La Chambre qui se tiendra en septembre à Saint-Rémy-de-Maurienne. Le bureau s'est demandé s'il était utile de s'y rendre dans la mesure où se pose la question : qui, parmi les visiteurs, en dehors des Villarins, va adhérer à l'association ? Certes, cela permettrait de parler de la vallée des Villards, mais pour quels résultats ? Finalement le bureau a décidé de participer à ce forum si c'est l'Office de tourisme (OT) de l'Espace Glandon qui prend un stand et qui invite les associations villarinches à le tenir à tour de rôle pour faire connaître les Villards et l'activité des associations villarinches. Une démarche sera entreprise dans ce sens auprès de l'OT.

Christophe Mayoux

Via ferrata

La via ferrata de Lachal a été inaugurée le 20 juin 1998. (Altitude de départ du chemin d'accès, au pont de Lachal : 1 210 m ; altitude de départ de la via ferrata: 1 310 m ; sommet de la via ferrata: 1 470 m ; dénivellation : 160 m ; longueur : 600 m ; sommet de Montrond : 1 522 m. Coût de cette infrastructure : 378 000 francs soit environ 77 000 euros actuels).

Avec une orientation sud-est, elle est en plein soleil le matin. Selon l'entraînement et l'habitude de ce type de terrain, il faut entre 1 h 30 et 4 heures pour effectuer le parcours (sa difficulté est notée de D à D+). Elle est praticable presque toute l'année. Elle a été ouverte en 1998 par la société Prisme. Aujourd'hui, c'est la société Techfun qui est chargée de faire la vérification technique, au moins une fois par an.

Le 20 mai dernier, Bernard Wyns, conseiller municipal, a accompagné les deux techniciens de Techfun pour la révision annuelle : *« J'ai demandé de faire une modification légère en ajoutant trois prises de pied sous la fissure déversante près de la sortie où il a été plusieurs fois nécessaire dans le passé d'organiser des expéditions de secours pour aider des grimpeurs exténués. Cette légère modification évitera ces problèmes à l'avenir sans dénaturer en rien la beauté de ce parcours très aérien et varié. La via ferrata de Lachal est en parfait état et reste une des très belles voies de Maurienne. Le niveau des difficultés techniques sera ainsi cohérent entre le bas de la via et le haut. »* Cette révision technique annuelle est prévue dans le cadre du contrat d'entretien et n'entraîne pas de surcoût pour la commune. Une révision semblable a été faite le même jour sur le parcours enfants ou débutants. Cette voie est également en parfait état.

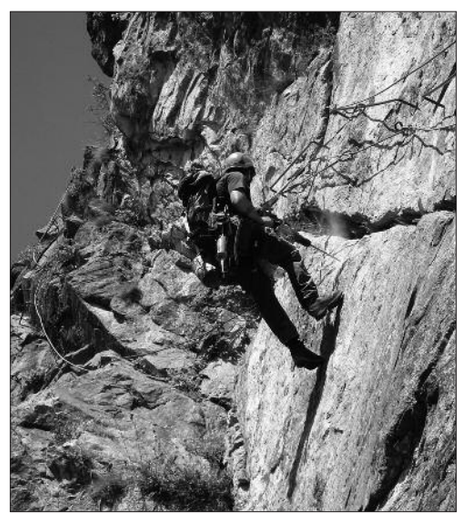

Quelques jours plus tard, le 5 juin, deux spécialistes des travaux d'accès difficiles de la société Citem (Saint-Jean-de-Maurienne) ont dégagé le sentier de descente encombré par un épicéa probablement abattu en février dernier par une tempête. Cet arbre enserrait dans ses racines de gros blocs de rochers. *« Autant de menaces pour les randonneurs, mais aussi pour les habitations situées en contrebas, et la circulation sur la route du col du Glandon »*, a précisé Bernard Wyns au *Dauphiné libéré*.

Club des Sports des Villards

Lors d'une réunion qui s'est déroulée en vidéo-conférence, le bureau du Club des sports des Villards a démis Cédric Fleury de ses fonctions d'entraîneur principal du club pour une raison qui n'a pas été communiquée. Il a été remplacé par Laura Martin-Cocher (monitrice de ski, membre de l'École du ski français (ESF) de Saint-Colomban, originaire des Ponts) qui le secondait depuis la saison 2018-2019 après le départ de Yannick Bellisand.

Cette décision a surpris jusqu'au sein du club où cet entraîneur était apprécié. Détaché de l'ESF de La Toussuire, il était en poste depuis l'automne 2014 où il avait été recruté comme second de Valentin Rochat entraîneur principal au club depuis l'automne 2011. Quand ce dernier a quitté le club, en septembre 2016, il avait été promu entraîneur principal. Depuis le 27 octobre 2018, le bureau du club des sports est présidé par Muriel Bozon. Il comprend : Pascal Gauthier, trésorier, Valérie Favre-Teylaz, secrétaire, Aurélie Barbarat, vice-trésorière. Christophe Favre-Novel et Laurent Martin-Cocher complètent le bureau. Julien Donda, qui fut président de 2011 à 2018, en est le vice-président.

Un supporter de Corentin Girard, attentif à son parcours, nous reproche d'avoir relaté dans le *Petit Villarin* (numéro 191, mars 2020) que sa saison n'avait été satisfaisante sans avoir expliqué pourquoi. *« Corentin Girard a souffert d'une bursite sur la malléole interne du pied droit qui l'a fortement handicapé tout le début de saison depuis son retour d'Argentine. Il a été obligé d'arrêter de skier après le super G de Val d'Isère et même d'arrêter prématurément sa saison car la douleur n'était plus supportable. C'est ce qui explique qu'il ait participé à si peu de compétitions FIS sur le Ski Chrono Samse Tour et ses classements pas « tip top ». À titre de comparaison, lors de sa première saison sur le circuit international, l'année passée, Corentin Girard avait pris le départ d'une cinquantaine de compétitions en obtenant certains très bons classements dans sa classe d'âge. »*

Descendant par sa mère (née Frasson-Groux) d'une famille du Bouchet, Pierre Quézel-Mouchet a souvent publié dans ces colonnes ses souvenirs et notamment ceux qui le rattachaient à ce hameau abandonné en novembre 1952 lorsque le dernier habitant dut le quitter par la force des choses (*Le Petit Villarin* numéro 83, mars 1993). Et voilà que quelque 30 ans plus tard, son petit-fils, Yannis Nacef, récemment élu conseiller municipal de la commune de Saint-Alban, se fixe comme objectif – avec le soutien de ses collègues élus – de mettre en valeur le patrimoine *« atypique »* que représentent, selon lui, ces hameaux abandonnés de l'Envers : Le Bouchet, Bon Mollard, Le Rivaud et Le Cruet. Dans un rapport intitulé « Projet de mise en tourisme des hameaux abandonnés de Saint-Alban-des-Villards : du Bouchet à Bon Mollard, entre randonnée et valorisation patrimoniale », Yannis Nacef développe ce projet ambitieux qu'il explicitera en juillet lors d'une réunion publique. C'est le texte de présentation de cette entreprise qui ouvre ce rapport que nous publions ci-dessous. (À quand une initiative semblable des élus de Saint-Colomban avec le hameau des Granges ?)

Du Bouchet à Bon Mollard, entre randonnée et valorisation patrimoniale

La commune de Saint-Alban-des-Villards a la chance de disposer d'un patrimoine assez rare et atypique que sont ses hameaux abandonnés. Au total, ce sont 4 hameaux qui sont disséminés dans la commune : le Rivaud en contrebas du Planchamp et de la route départementale 927 ainsi que le Cruet, Bon Mollard et le Bouchet sur le versant dit de l'Envers qui surplombe le torrent du Glandon. L'ensemble de ces hameaux, à l'exception du Cruet, sont actuellement desservis par des sentiers de randonnée pédestre balisés et entretenus annuellement par le Sivav.

La nouvelle municipalité porte un projet à la double finalité. Premièrement, valoriser ce patrimoine oublié et peu ordinaire qui rappelle des souvenirs aux locaux et qui suscite la curiosité des randonneurs qui s'y aventurent. Le second objectif serait de doter Saint-Alban-des-Villards d'une nouvelle offre complète de randonnées à vocation touristique et patrimoniale.

En effet, ce projet permettrait de mettre en place 3 itinéraires de randonnées patrimoniales complémentaires au départ de Saint-Alban ou de Saint-Colomban-des-Villards. En premier lieu, il s'agirait d'un itinéraire de randonnée concernant le hameau abandonné du Bouchet situé en face du Premier-Villard sur le versant de l'Envers. Pour l'atteindre, actuellement, un sentier débute en dessous de la mairie de Saint-Alban pour rejoindre le pont du Bouchet situé sur le Glandon et permettre ensuite l'accès jusqu'au hameau en ruine.

Le deuxième itinéraire démarre au niveau du croisement de la route communale du Planchamp et de la départementale 927, en contrebas du Planchamp. Ce sentier permet de cheminer au sein du hameau abandonné du Rivaud puis de franchir le pont éponyme pour accéder ensuite au hameau de Bon Mollard où subsiste encore, parmi les ruines, une maison toujours debout.

Le troisième itinéraire proposé serait cette fois une boucle reprenant le départ depuis le chef-lieu de Saint Alban-des-Villards pour rejoindre le hameau du Bouchet, suivant ensuite le chemin menant au chalet partiellement en ruine du Mont avant de redescendre sur le hameau de Bon Mollard. De cet endroit, deux options s'offrent aux randonneurs : soit continuer par la piste ONF menant au hameau de La Pierre à Saint Colomban-des-Villards, soit, une fois à Bon Mollard, redescendre jusqu'au Glandon, remonter le long des ruines des maisons et du moulin du Rivaud pour enfin atteindre le Planchamp et ensuite regagner le chef-lieu par la route.

Ce projet aurait pour but de valoriser ces différents hameaux abandonnés grâce à des panneaux d'information qui seraient implantés au cœur du Bouchet, au Mont et à Bon Mollard (celui du Rivaud existant déjà) ; panneaux qui retraceraient l'histoire et les grandes dates ayant jalonné ces lieux de vie. Un intérêt double mêlant activité de pleine nature et devoir de mémoire envers ces hameaux autrefois fortement peuplés et vivants. Ce projet de sentier patrimonial sera associé à une exposition dans la chapelle du Bessay retraçant l'histoire de ces villages, mêlant photographies, écrits et objets issus de ces lieux.

Pour cela, la municipalité de Saint-Alban lance un appel aux dons et/ou aux prêts de photos, cartes postales anciennes, écrits, histoires ou objets provenant des hameaux du Bouchet, du Cruet, de Bon Mollard et du Rivaud ainsi que du Mont *(lire ci-dessous)*.

Afin de lancer ce projet patrimonial, la municipalité de Saint-Alban organise une journée de corvée au Bouchet et à Bon Mollard, le samedi 25 juillet prochain afin de nettoyer le cœur de ces deux hameaux (rendez-vous à 8 heures à la mairie de Saint-Alban). La soirée du 25 sera quant à elle consacrée à une soirée pizza, à 19 h 30 au *Triandou* ; soirée où sont conviés la population et les touristes, avec, à 21 h 15, la projection, en plein air sur la place, du film « Balade au hameau du Bouchet » réalisé en 2000 par les associations des Villarins et amis des Villards et Les Villards patrimoine et culture.

Et espérant que ce projet suscite l'intérêt et la curiosité des habitants des Villards et d'ailleurs !

Yannis Nacef

Pour plus de renseignements sur les dons et les prêts de documents, contacter la mairie de Saint-Alban-des-Villards : tél. : 04-79-59-44-67 ; courriel : mairie.stalbandesvillards@orange.fr

Les documents au format papier feront l'objet d'une copie et restitués. Pour les objets, ils pourront être prêtés à la commune pour toute la durée de l'exposition puis seront rendus une fois celle-ci achevée.

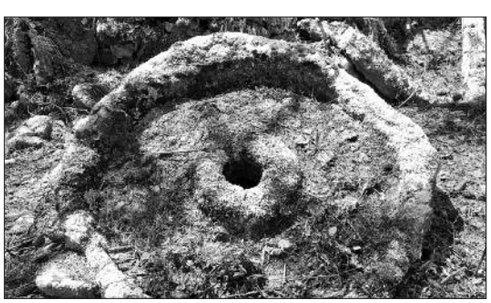

Y. Nacef

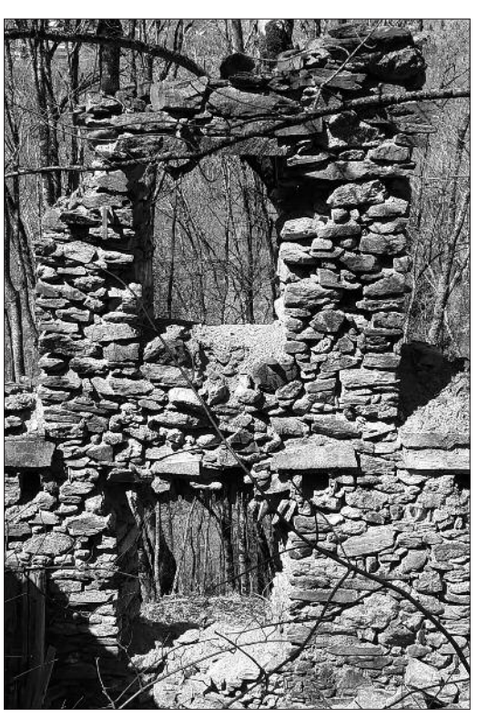

Y. Nacef

Y. Nacef

■ *Maison à Bon Mollard (ci-dessus) et ruines au Bouchet (ci-contre); en haut à gauche, la pierre du moulin du Rivaud.*

Tissus pour tablier de costume

La commande de tissu sur chaîne bleue sera finalement de 52 mètres et le prix a donc été fixé, comme convenu, à 90 euros le mètre. Comme chacun peut le comprendre, celle-ci a pris du retard et, si le tisserand a pu continuer de travailler à domicile, certaines entreprises, comme la teinturerie, ont dû fermer plus d'un mois. La livraison des tissus pour tabliers est donc prévue vers la fin de l'été ou à l'automne. Lorsqu'elle aura eu lieu, les clients devront adresser directement leur règlement par chèque libellé à l'ordre de « SAS le Tisserand », à l'adresse suivante, en mentionnant qu'il s'agit de la commande sur fond bleu de la vallée des Villards : M. Nicolas Compigne, Tisserand, 250 rue des Canuts, 42810 – Rozier-en-Donzy. Il y aura huit motifs différents dans cinq couleurs : rouge, rose, fuchsia, orange et vert clair. Les groupes folkloriques de Savoie et de Haute-Savoie n'ont finalement pas été intéressés par ces motifs, villarins d'origine, et qui le resteront donc.

Xavier Mugnier

Un siècle de vie associative dans les deux Villards

Aux dernières élections municipales villarinches, deux-tiers des candidats étaient issus du milieu associatif local, la moitié d'entre eux exerçant des responsabilités au sein de leur bureau dont, pour six, celles de président.

Ce fait n'est sans doute pas propre aux Villards, un engagement associatif étant souvent la première étape pour qui veut exercer des fonctions municipales.

Aux Villards, le mouvement associatif a toujours été actif et mobilise encore nombre de bénévoles même s'il est semble-t-il de plus en plus difficile de les fidéliser. En un peu plus d'un siècle, nous avons recensé la création d'une cinquantaine d'associations.

Dans la présentation ci-dessous, le nom de l'association, en petites capitales et en gras, est suivi de la date de parution de l'annonce au *Journal officiel (JO)*, du type de l'annonce (création, modification ou dissolution), du nom du dernier (ou de la dernière) présidente(e) connu(e), du siège social (entre parenthèses), et, en italique, de l'objet de l'association. Les associations sont regroupées en associations actives, en sommeil, dissoutes, non dissoutes, non déclarées, et présentées, dans chacun de ces ensembles, de la plus récente à la plus ancienne.

Associations actives (17)

• **Atelier Garuda** ; *JO* du 25 mai 2019 (création) ; présidente : Claire Martin-Cocher (Lachal). ***Objet** : la diffusion et la pratique d'un yoga traditionnel du nord de l'Inde (cours, stages).*

• **Angélina FSA (Angélina Favario sport automobile)** ; *JO* du 2 mars 2019 (création) ; présidente : Valérie Laurot (Le Premier-Villard). ***Objet** : favoriser la pratique du sport automobile et la valorisation de la femme dans le milieu sportif.*

• **Office de tourisme de l'Espace Glandon** ; *JO* du 14 avril 2018 (création) ; président : Pierre-Yves Bonnivard (mairie de Saint-Colomban). ***Objet** : accueillir et informer les touristes ; assurer la promotion touristique du territoire de la marque territoriale protégée Espace Glandon en cohérence avec le comité départemental du tourisme et le comité régional du tourisme ou de toutes autres personnes morales qui pourraient s'y substituer ; coordonner les interventions des divers partenaires du développement touristique local ; exploiter des installations touristiques ; organiser et animer des fêtes ou des manifestations culturelles ou de loisirs ; commercialiser des prestations de services touristiques ; étudier et réaliser les mesures tendant à assurer et accroître l'activité touristique locale.*

• **Villards Autos73** ; *JO* du 14 avril 2018 (création) ; président : Damien Tardy (Le Planchamp). ***Objet** : créer des rassemblements automobiles et motocycles ; faire vivre un patrimoine roulant.*

• **Épicerie & compagnie** ; *JO* du 24 mars 2018 (création) ; présidente : Josette Lièvre (Le Comberousse). ***Objet** : maintenir et gérer un commerce de proximité à Saint-Colomban-des-Villards tout en développant un lieu convivial afin de renforcer le lien social intergénérationnel et de dynamiser le village ; proposer des activités, ateliers, rencontres, expositions à l'adresse des habitants et des personnes de passage ; proposer des services à définir selon les besoins des habitants (poste informatique en libre-service, livres en échange) ; réaliser ces actions en lien avec producteurs, artisans, artistes de la vallée des Villards qui souhaitent participer à des projets et développer des animations.*

• **La Fine Équipe** ; *JO* du 24 septembre 2016 (création) ; Stéphanie Lafaury (mairie de Saint-Colomban). ***Objet** : favoriser et développer la création et l'esprit créatif.*

• **Union pour la sauvegarde des activités pastorales et rurales, garantes de l'équilibre des territoires (USAPR)** ; *JO* du 5 mars 2016 (création) ; président : Pierre-Yves Bonnivard (mairie de Saint-Colomban). ***Objet** : informer et échanger, débattre et mutualiser des expériences des territoires communaux touchés par la prédation et ses conséquences, contribuer à la réflexion sur la gestion du dossier « loup » à l'échelle du territoire communal, puis départemental, national et bientôt européen, et formuler des propositions concrètes en ce sens.*

• **Comité d'organisation des 6 jours de pétanque de St-Colomban** ; *JO* du 8 août 2015 (création) ; président : Alain Delapierre (*Hôtel de la poste*). ***Objet** : organisation des concours de pétanque et événements afférents.*

• **Le Sou des écoles de la vallée des Villards** ; *JO* du 5 mai 2007 (modification : changement d'intitulé de l'association : **Sou des écoles de Saint-Colomban-des-Villards** déclarée au *JO* du 19 octobre 1983) ; présidente : Anne-Karine Favre-Bonté (école primaire de Saint-Colomban-des-Villards). ***Objet** : promouvoir les activités scolaires et extra-scolaires des enfants des écoles laïques de la commune.*

• **Station fleurie, Saint-Colomban-des-Villards - col du Glandon** ; *JO* du 31 mai 2003 (création) ; président : Emmanuel Bellot-Mauroz (mairie de Saint-Colomban). ***Objet** : fleurissement des bâtiments communaux ; entretien de l'environnement ; marché aux fleurs ; concours des particuliers avec prix aux lauréats pour embellir notre vallée et la Savoie.*

• **Association des anciens combattants et victimes de guerre de Saint-Alban-des-Villards et Saint-Colomban-des-Villards** ; *JO* du 9 décembre 2000 (création) ; président : Gilbert Émieux (mairie de Saint-Colomban). ***Objet** : créer et maintenir entre les adhérents un lien de relation, d'assistance et de défense naturelle ; faciliter leur tâche par l'étude de toutes questions pouvant sauvegarder d'une façon générale l'intérêt commun de ses adhérents ; créer toutes œuvres d'assistance, de prévoyance et autres en faveur des membres de l'association ; de poursuivre par des moyens pacifiques la lutte pour un idéal de liberté, de justice et de démocratie ; en général, toutes opérations ayant trait à l'objet de l'association.*

• **La Villarine** ; *JO* du 12 mai 1993 (création) ; président : Jean-Marc Bordas (mairie de Saint-Colomban). ***Objet** : pratique du chant choral.*

• **Association des Villarins et amis de la vallée des Villards** ; *JO* du 24 octobre 1990 (modification : changement de l'intitulé de : **Association des amis de Saint-Colomban et de la vallée des Villards** créée le 14 août 1972 mais déclarée au *JO* du 31 août 1975) ; présidente : Danièle Nicol (mairie de Saint-Colomban). ***Objet** : regrouper toutes les personnes s'intéressant au renouveau de la vallée des Villards et désirant participer soit par une aide matérielle, soit par une aide intellectuelle ; participer aux études et recherches entreprises par la municipalité ou tout autre organisme ; publier un journal d'information dont le titre est* Le Petit Villarin *et la parution trimestrielle.*

• **Les Villards patrimoine et culture** ; *JO* du 21 mars 1990 (création) ; présidente : Martine Paret-Dauphin (mairie de Saint-Colomban). ***Objet** : sauvegarder et en-*

(Lire la suite page 9)

Sociétés de chasse : une mise en place progressive

Les Associations communales de chasse agréées (ACCA) ont été créées par la loi Verdeille du 10 juillet 1964. Suite aux décrets d'application parus le 6 octobre 1966, les chasseurs villarins se sont organisés en conformité avec cette loi en 1968 en créant les deux ACCA encore en activité aujourd'hui.

Jusqu'à cette date, les chasseurs villarins ont pratiqué la chasse dans le cadre de diverses associations.

À Saint-Alban, la première société connue s'intitule **La Saint-Hubert-du-Merlet**. Déclarée au *JO* du 19 septembre 1947, son siège est la mairie de Saint-Alban et son objet : *« Grouper chasseurs et pêcheurs. »*

▼

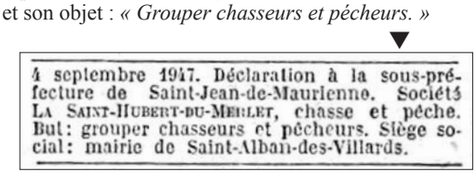
4 septembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Jean-de-Maurienne. Société La Saint-Hubert-du-Merlet, chasse et pêche. But: grouper chasseurs et pêcheurs. Siège social: mairie de Saint-Alban-des-Villards.

Cette association ne sera pas dissoute quand, en 1968, est créée l'**ACCA de Saint-Alban-des-Villards**.

À Saint-Colomban, tout commence avec **La Saint-Hubert-du-Glandon** dont les statuts, imprimés par l'imprimerie Salomon, Saint-Jean-de-Maurienne, datent de 1926. Son président fondateur est Jacques Favre-Mot. En 1949, cette société qui ne sera jamais déclarée, est remplacée par **La Diane du Glandon**. Déclarée au *JO* du 8 janvier 1950, son siège est à la mairie de Saint-Colomban-des-Villards et son objet : *« Organisation de la chasse et de la pêche, lutte contre le braconnage, repeuplement en gibier et poisson. »* Ses membres fondateurs sont : Jacques Paret-Dodon, Joseph Martin-Fardon, Ernest Girard, Marius Tardy (Chef-Lieu), Jean-Baptiste Émieux et Michel Pautasso.

▼

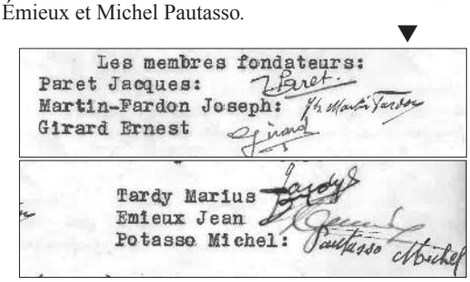
Les membres fondateurs:
Paret Jacques:
Martin-Fardon Joseph:
Girard Ernest
Tardy Marius
Emieux Jean
Potasso Michel:

En 1962, **La Diane du Glandon** change de nom et devient l'**Association communale de chasse de Saint-Colomban-des-Villards**. Déclarée au *JO* du 21 octobre 1962, son président est Jacques Paret-Dodon et son objet : *« Syndiquer les propriétaires nés dans la commune ou fils (ou gendres) de parents nés dans la commune. Par le fait même de leur adhésion tous les sociétaires font apport à l'Association de leurs droits de chasse et les lui abandonnent sur tous les biens qu'ils possèdent sur le territoire de la commune. »*

Cette association ne sera pas dissoute quand en 1968 est créée l'actuelle **ACCA de Saint-Colomban-des-Villards**.

Un siècle de vie associative dans les deux Villards

(Suite de la page 8.)

richir le patrimoine existant : patois, archives, documents, costumes, bâtiments, etc ; créer, développer et encourager les activités culturelles : expositions, bibliothèque, enregistrements, projections, conférences, etc.

• **Club des sports des Villards** : *JO* du 4 octobre 1980 (modification : changement de nom de : l'**Union sportive des Villards** déclarée au *JO* du 30 avril 1912 avec pour ***objet*** : *pratique du ski de compétition et autres sports*) ; présidente : Muriel Bozon (mairie de Saint-Colomban). ***Nouvel objet*** *: faciliter la pratique du ski, des sports d'hiver et autres sports ; encourager l'organisation de compétitions*.

• **Association communale de chasse agréée de Saint-Alban-des-Villards** ; *JO* du 8 mai 1968 (création) ; président : Éric Darves-Blanc (mairie de Saint-Alban). ***Objet*** *: assurer une bonne organisation technique de la chasse, favoriser sur son territoire le développement du gibier et de la faune sauvage dans le respect d'un véritable équilibre agro-sylvo-cynégétique, l'éducation cynégétique de ses membres, la régulation des animaux nuisibles, le respect du plan de chasse et des plans de gestion ainsi que du schéma départemental de gestion cynégétique*.

• **Association communale de chasse agréée de Saint-Colomban-des-Villards** ; *JO* du 5 avril 1968 (création) ; président : Pierre-Yves Bonnivard (mairie de Saint-Colomban). ***Objet*** *: pratique de la chasse, repeuplement en gibier et répression du braconnage*.

Associations en sommeil (23)

• **Amicale ÉPIC St-Col** ; *JO* du 13 janvier 2018 (création) ; président : Bernard Bozon-Viaille (Le Comberousse). ***Objet*** *: association pour skier sur le domaine*.

• **Saint-Alban avenir** ; *JO* du 6 févier 2010 (modification : changement de nom de l'association ***Saint-Alban 2008*** déclarée au *JO* du 15 septembre 2007) ; président : Georges Quézel-Ambrunaz (Le Chef-Lieu). ***Objet*** *: réalisation de toute action concourant au développement économique, social, culturel et politique de la commune de Saint-Alban-des-Villards*.

• **La Tête et les mains** ; *JO* du 16 septembre 2006 (création) ; président : Xavier Dusserre-Telmon (L'Église, Saint-Alban). ***Objet*** *: promouvoir les actions culturelles et artistiques*.

• **Cousinade Quézel** ; *JO* du 4 juin 2005 (création) ; président : Georges Quézel-Ambrunaz (mairie de Saint-Alban-des-Villards). ***Objet*** *: resserrer les liens entre les membres des familles ayant un Quézel dans leurs ascendants et organiser entre eux des rencontres à caractère festif et culturel*.

• **Fly Mou Bly** ; *JO* du 25 octobre 2003 (création) ; président : ? (résidence La Perrière). ***Objet*** *: pratique du vol libre*.

• **Saint-Alban-des-Villards en fleurs** ; *JO* du 24 mai 2003 (création) ; président : Michel Donda (mairie de Saint-Alban). ***Objet*** *: fleurissement et embellissement végétal du cadre de vie*.

• **Vivre aux Villards** ; *JO* du 23 juin 2001 (création) ; présidente : Noëlle Noël (Derrière l'Église). ***Objet*** *: défense de l'intérêt général de la vallée ; animations diverses ; entraide entre membres de l'association.*

• **Contre la FHYT, en avant** ; *JO* du 16 juin 2001 (création) ; président : Alain Rostaing (mairie de Saint-Colomban-des-Villards). ***Objet*** *: demander l'annulation du projet de centrale hydroélectrique agréé par M. le préfet* (N.D.L.R. : retenue de Lachal).

• **Association des moutonniers de la tête de génépy** ; *JO* du 19 mai 2001 (création) ; président : Antonin Galle (chez Maurice Girard, La Pierre). ***Objet*** *: Exploitation en commun de pâturages situés dans les régions d'économie montagnarde, grâce à la constitution de troupeaux comprenant des animaux appartenant aux associés ou à des tiers confiant leurs animaux à l'association*.

• **St Col équitation** ; *JO* du 21 avril 2001 (création) ; présidente : Estelle Girard (Le Martinan). ***Objet*** *: promouvoir et développer l'équitation de loisir dans la vallée des Villards et ses environs*.

• **L'Association qui bouge et qui anime (L'A.B.A.)** ; *JO* du 22 juillet 2000 (création) ; président : David Favre-Bonté (maison du tourisme). ***Objet*** *: proposer des activités et des animations (de loisirs, sportives, festives...) pour tous, gratuites ou moyennant une participation*.

• **Vélo Villards montagne** ; *JO* du 27 février 1999 (création) ; président : ? (OT de la vallée des Villards). ***Objet*** *: découvrir la vallée des Villards à pied ou à vélo d'une manière conviviale*.

• **Les Conteurs d'histoire d'eau** ; *JO* du 26 septembre 1998 (création) ; président : René Mugnier (†) (La Pierre). ***Objet*** *: lutte contre le paiement de l'eau à Saint-Colomban-des-Villards ; pose des compteurs dans la mesure où la commune est riche en eau*.

• **Regards sur Saint-Alban-des-Villards** ; *JO* du 14 février 1996 (création) ; président : Pierre Noël (†) (Derrière l'Église). ***Objet*** *: diffusion d'un bulletin indépendant d'information et d'échanges sur Saint-Alban-des-Villards*.

• **Féérie des cimes et des villages** ; *JO* du 12 juillet 1995 (création) ; président : ? (Le Comberousse). ***Objet*** *: promouvoir la connaissance du milieu montagnard et participer au développement social, économique et culturel des zones de moyenne montagne*.

• **Association Tour Arvan-Villards** ; *JO* du 26 octobre 1994 (création) ; président : Jacques Maurino (mairie de Saint-Colomban). ***Objet*** *: organisation de manifestations sportives*.

• **Association de défense des Villards** ; *JO* du 23 janvier 1991 (création, à la préfecture d'Alès) ; président : Pierre Tardy (La Pierre). ***Objet*** *: défense de l'écologie de la vallée des Villards*.

• **Association sportive scolaire de l'école de Saint-Colomban-des-Villards** ; *JO* du 25 novembre 1987 (création) ; présidente : Jeannine Martin-Garin (†) (école primaire publique de Saint-Colomban-des-Villards). ***Objet*** *: pratique d'activités physiques, sportives et socio-culturelles visant à l'éducation globale des enfants*.

• **Sapeurs-pompiers de Saint-Colomban-des-Villards** ; *JO* du 15 janvier 1983 (création) ; président : ? (mairie de Saint-Colomban). ***Objet*** *: en donnant une personnalité juridique au corps des sapeurs-pompiers de Saint-Colomban-des-Villards, lui permettre de disposer de fonds qui ne soient pas communaux aux fins de constituer un fonds de caisse de secours de toute nature aux sapeurs-pompiers, d'organiser des réunions et manifestations, d'améliorer les conditions sociales des sapeurs-pompiers*.

• **Groupement de propriétaires de Saint-Colomban-des-Villards** ; *JO* du 23 juin 1980 (création) ; président : ? (mairie de Saint-Colomban). ***Objet*** *: création d'une AFP*.

• **Atelier rural de Saint-Colomban-des-Villards** ; *JO* du 12 janvier 1974 (création) ; présidente : Claudette Darves-Blanc ? (mairie de Saint-Colomban). ***Objet*** *: promotion de la main-d'œuvre rurale disponible en économie de montagne*.

• **Comité des fêtes de Saint-Colomban-des-Villards** ; *JO* du 20 septembre 1971 (création). Le 17 février 1990 démission du bureau (présidente : Marie-Christine Favre-Bonté). ***Objet*** *: étude et réalisation des fêtes susceptibles de retenir les touristes en vue de contribuer à l'essor de Saint-Colomban-des-Villards.*

• **Comité pour le développement touristique de la vallée du Glandon** ; *JO* du 6 août 1959 (création) ; président : Abbé Plaisance ? (†) (cure de Saint-Colomban-des-Villards). ***Objet*** *: développer le tourisme*.

Associations dissoutes (7)

• **Tous pour l'École des Villards** ; déclarée le 18 novembre 2006, dissoute le 7 avril 2007 ; président : ? (mairie de Saint-Colomban-des-Villards). ***Objet*** *: organiser des rencontres artistiques interculturelles afin de dynamiser et faire découvrir la vallée des Villards, et cela sur une base d'échanges entre les intervenants*.

• **Les Sons du Glandon** ; déclarée le 7 octobre 2006 et dissoute le 10 juin 2020 ; présidente : Julie Gobil (Le Comberousse). ***Objet*** *: organisation de spectacle, concert, fête et festival de musique actuelle*.

• **C'sakébon !!** ; déclarée le 21 janvier 2006 et dissoute le 23 mai 2015 ; président : ? (mairie de Saint-Colomban). ***Objet*** *: organiser des rencontres artistiques interculturelles afin de dynamiser et faire découvrir la vallée des Villards, et cela sur une base d'échanges entre les intervenants*.

• **Vagabondages** ; déclarée le 10 juillet 1996 et dissoute le 27 septembre 1997 ; présidente : Christelle Bozon (Le Martinan). ***Objet*** *: éducation des personnes aux activités de pleine nature*.

• **Syndicat d'initiative de Saint-Colomban-des-Villards et de sa vallée** ; déclaré le 31 mai 1989 et dissout le 12 février 1997 ; président : Guy Abraham (intérim, mairie de Saint-Colomban). ***Objet*** *: étudier et réaliser les mesures tendant à accroître l'activité touristique ; assurer l'accueil, l'information touristique ; susciter l'animation indispensable dans son rayon d'action*.

• **Comité des fêtes de Saint-Alban-des-Villards** ; déclaré le 28 juillet 1983 et dissout le 12 décembre 1983 ; président : ? (mairie de Saint-Alban). ***Objet*** *: animation des villages*.

• **Les Villards vallée fleurie** ; annonce de dissolution au *JO* du 21 août 1996 sans qu'on en trouve la création... Une association est ensuite déclarée (avec le même nom) au *JO* du 24 novembre 2001 ; président : Maurice Bouchet-Flochet (mairie de Saint-Colomban). ***Objet*** *: encourager le fleurissement de la vallée et des villages ; protéger la flore dans l'environnement immédiat des lieux habités ainsi que dans les alpages, forêts et montagnes.* Elle est dissoute le 10 mai 2003...

Associations non dissoutes (2)

• **Association communale de chasse de Saint-Colomban-des-Villards** (1962, *lire page 8*).

• **La Saint-Hubert-du-Merlet** (1947, *lire page 8*).

Associations non déclarées (3)

• **Ski club de Glandon** (1936). Les 6 et 12 décembre 1936, suite à des désaccords entre membres de Saint-Alban et adhérents de Saint-Colomban, l'**Union sportive des Villards** éclate et les sociétaires de Saint-Colomban créent le **Ski club du Glandon** (président : Édouard Paret-Dauphin). Ne sera jamais déclarée.

• **Sports d'hiver du Merlet** (1936). Probablement suite à la même scission, le curé Jean-Baptiste Ravoire qui arrive à Saint-Alban en 1935, créé cette société en 1936. Ne sera jamais déclarée.

• **La Saint-Hubert-du-Glandon** (1926, *lire page 8*).

Fléaux villarins

Retour sur quelques pandémies aux Villards

La crise sanitaire due au Covid-19 renvoie immanquablement aux pandémies passées. Sans remonter trop loin dans le temps, on a le choix : peste noire, choléra (1854 et 1867), grippe dite russe (1889), grippe espagnole (1918-1920), grippe asiatique (1957), grippe de Hong Kong (1968-1969), etc. Sans parler des maladies infectieuses d'origine virale dont certaines, très graves, comme la variole (qui fut parfois dit-on plus redoutable que la peste), le paludisme ou le sida, décimèrent les populations.

La plupart de ces fléaux ont frappé la Savoie et plus particulièrement, pour ce qui est de la peste, la Maurienne. À lire la chronique de ces pandémies on s'aperçoit que la seule parade a été pendant de nombreux siècles l'isolement du malade et le cloisonnement que l'on n'appelait pas encore le confinement...

Ainsi, selon Adolphe Gros, *« durant la peste de 1545, la paroisse de Beaune est bannie, c'est-à-dire séquestrée de toute communication avec les paroisses environnantes. Et la ville de Saint-Jean-de-Maurienne n'est épargnée que grâce aux mesures prises par les syndics qui ont placé quatre gardes au pont d'Hermillon et autant à celui de Villard-Clément, et interdit, pour la foire de la Décollation de saint Jean-Baptiste (29 août), l'entrée de la ville aux marchandises provenant de lieux suspects, et aux gens venant de Genève, de Talloires, de Faverges, de Thônes, de Manigod, de Moûtiers et de tout autre lieu infecté. Des mesures semblables seront prises pour les épidémies de peste des XVIe et XVIIe siècle. » (lire pages 11 et 12)*.

À des degrés divers de gravité, quelques-uns de ces fléaux ont touché la vallée des Villards, comme la variole et la grippe espagnole. D'autres, curieusement, comme la peste, l'ont épargnée. Mais les archives, lacunaires, permettent-elles de conclure ? L'irruption volcanique du Laki (Islande, 1783) qui a provoqué des surmortalités en France et dans toute l'Europe n'a pas touché les Villards. Pour les mêmes raisons ?

La grippe espagnole (1918)

« C'est affreux, Emmanuel, le monde qui meurt ! »

Les premiers cas connus de grippe espagnole apparaissent en France vers la mi-avril 1918 dans les tranchées de l'Oise près de Compiègne. La vague qui déferle ensuite sur la France, de mai à juillet, est relativement bénigne, mais démontre que le virus peut diffuser rapidement.

Dès août 1918 l'épidémie ralentit en France grâce à la fermeture des écoles et aux gestes barrières (*) pas toujours faciles à respecter compte tenu de l'importance des familles et souvent de l'absence d'eau courante. Mais en septembre cette grippe se fait plus virulente car, entre temps, le virus (H1N1, qu'on connaîtra dans les années 2000) a muté et la mort peut survenir en l'espace de quatre jours, notamment chez les personnes âgées et surtout chez les enfants, les enfants contaminant les adultes bien souvent. Les symptômes sont terribles : syndromes grippaux, bronchite, pneumonie, cyanose du visage et des doigts, complications œdémateuses, asphyxie...

Cette seconde vague transforme alors l'épidémie en pandémie qui ravage toute la planète d'autant que durant l'armistice du 11 novembre 1918 et les jours qui suivirent, les accolades et les embrassades de joie favorisèrent sa propagation. Cependant, dès janvier 1919, le nombre de personnes infectées diminue et au printemps 1919 l'épidémie est terminée.

En France, la grippe et la sinistre pneumonie qui l'accompagne, ont tué 210 000 personnes en huit mois, soit autant que la guerre pour une période comparable. Elles ont fait 40 millions de morts dans le monde, les dernières études réalisées récemment avançant même le chiffre de 100 millions de morts, soit près de 10 fois le nombre de morts du conflit 14-18.

Si la létalité (nombre de décès rapporté au nombre de personnes infectées) est semble-t-il de moins de 1 % pour le Covid-19, celle de la grippe espagnole aurait dépassé les 3 %. Aussi, l'impact combiné de la Première Guerre mondiale et de la grippe espagnole sera dramatique pour la démographie française. L'espérance de vie des hommes baissera de près de 20 ans entre 1914 et 1918, et la population française passera de 41,4 millions d'habitants en 1911 à 39,1 millions en 1921.

La censure militaire (veillant à ne pas décourager ni le peuple ni les soldats au front) et les moyens de communication de l'époque ont fait qu'on ne dispose aux Villards que de très peu de données sur le sujet. Les registres d'état civil n'indiquent pas la nature des décès. Et aucune référence à cette grippe n'est mentionnée dans les comptes rendus de conseils municipaux.

Reste le témoignage de Marie Frasson-Botton (Lachenal), marraine de guerre d'Emmanuel Quézel-Mouchet (Le Frêne), dans une lettre datant du 2 décembre 1918 : *« (...) Il reste toujours un nuage au coin du ciel bleu, c'est cette terrible maladie qui terrasse tant de gens. Oh, c'est affreux, Emmanuel, le monde qui meurt ! Il y en a je crois une quarantaine à Saint-étienne* [-de-Cuines]*, et que des femmes. »* (...) *« Maintenant que la guerre est finie, que chacun était content de rentrer dans son foyer, combien y aura-t-il de foyers détruits ? Ceux qui ne sont pas morts sur le front, ce sont leurs femmes qui meurent à l'arrière,* (...) *de cette peste, car je ne peux pas lui donner un autre nom que celui-là ! »* (**)

Marie Frasson-Botton soigna elle-même nombre de ses voisins malades à Lachenal. Mais elle vit, le 15 décembre 1918, sortir 3 cercueils de chez les Favre-Tissot, une famille voisine touchée par la perte de la grand-mère Marie-Rosalie (dite la « Rouge »), du fils Jean-Baptiste (revenu de guerre blessé à la jambe, il est à ce titre inscrit sur le monument aux morts de Saint-Colomban) et du petit-fils, Benoit. Pour la petite histoire, s'occupant de ses voisins à l'aide de multiples cataplasmes, Marie Frasson-Botton, soignante avant l'heure alors qu'elle était habituellement contremaîtresse à l'usine de pâtes Bozon-Verduraz à Cuines, n'attrapa pas le virus...

Une étude portant sur la mortalité entre 1916 et 1920 montre (si on exclut les soldats morts pour la France) qu'à Saint-Alban, on ne constate pas de surmortalité en 1918. Le nombre de décès est même inférieur à la moyenne (11 en 1916 ; 9 en 1917 ; 8 en 1918 ; 6 en 1919 ; 10 en 1920). On ne compte aucun décès en novembre 1918 (pendant le pic de la pandémie) et seulement 2 en décembre 1918.

À Saint-Colomban, par contre, on note un pic de décès en décembre 1918, soit après que Marie Frasson-Botton se soit émue dans sa lettre à Emmanuel Quézel-Mouchet… Car au 2 décembre, le pire est encore à venir avec des décès chaque jour ou presque : le 6 décembre, le 7, le 11 (2 décès), le 13, le 14 (2), le 15 (3), le 19, le 24, le 25 (3), le 27 (2), le 28 (2) et le 29.

Sur cette période de 5 ans, la moyenne mensuelle des décès enregistrés dans l'état civil de Saint-Colomban est de 1,89 pour 1916, 1,58 pour 1917, 2,22 pour 1919 et 2,27 pour 1920, soit une moyenne de 1,98 sur la période. Les 20 morts de décembre 1918 et la moyenne induite pour cette année-là (4,75) soulignent l'aspect exceptionnel de la mortalité de la grippe pour ce dernier mois de 1918 (alors que, sur la période où sévit la grippe espagnole – entre avril 1918 et avril 1919 – le nombre de décès dans la commune (24) et la moyenne mensuelle (2,18) restent dans la norme habituelle).

Quoi qu'il en soit, la fin de l'année 1918 a dû être bien difficile à vivre pour les Villarins avec 20 sépultures dans le mois, alors qu'habituellement, bon an mal an, on pouvait connaître des mois sans décès. Ce ne fut pas le cas de l'année 1917, en pleine Première Guerre mondiale, où chaque mois apporta aux Villards son lot de disparitions. Mais, terrible ironie de l'histoire, en 1918, et jusqu'à ce terrible mois de décembre, les Villarins de Saint-Colomban vécurent de nouveau 4 mois sans décès. Un répit avant le drame...

Christophe Mayoux

(*) Le 4 octobre 1918, le secrétaire d'état à l'Intérieur, Albert Fabre, envoie des instructions aux préfets : désinfection à l'eau de javel et au formol des gares, écoles, cafés, logements de malades reconnus infectés, et fermeture éventuelle des lieux publics, limitation des activités et des déplacements. Nulle trace aux Villards (dans les comptes rendus des réunions des conseils municipaux) de l'application de ces consignes sanitaires… De même, il est préconisé au public de se voiler lors des sorties, de se laver fréquemment les mains et de changer le linge des malades.

(**) *Le Petit Villarin* numéro 114 (décembre 2000) : Les ravages de la grippe espagnole à Saint Colomban (1918-1919).

L'énigme de Jean Garbolino

Les registres BMS villarins (BMS pour, respectivement : baptêmes, mariages et sépultures) conservés aux archives départementales de la Savoie remontent à l'année 1602 pour Saint-Alban et 1633 pour Saint-Colomban. Avec des lacunes : des années manquent (peu toutefois et, pour la quasi-totalité des cas, dans la première moitié du XVIIe siècle) et, pour quelques années, des mois (parfois jusqu'à 5 ou 6 dans l'année) ne mentionnent aucun décès. Avec le XVIIIe siècle apparaît cependant une certaine régularité qui confère peu à peu à ces relevés une bonne fiabilité. Ils ont été utilisés pour les besoins de ces articles. Une occasion de rendre hommage à Jean Garbolino qui a beaucoup contribué à faire connaître ces registres déposés aux archives départementales de Savoie où il était comme chez lui. Peu de temps avant sa disparition (2013), il nous avait signalé une énigme à ce jour non résolue : du 3 mars 1771 à mi-janvier 1772, le cimetière de Saint-Colomban a été interdit. On ne connaît pas les raisons de cette décision, ni où sont enterrées les 32 personnes décédées durant cette période. À Saint-Alban ?

La variole (1801)

À Saint-Colomban surtout, des familles décimées...

Dans ses mémoires, un Villarin raconte que ses parents ont eu cinq enfants : *« deux garçons et trois filles et, à moins d'un mois, les cinq enfants ont été morts de la petite vérole* [variole]. *Cette maladie en a plus enlevé de deux cents dans la commune en moins d'un mois.* (...) *Quatre ans ce sont écoulés* (...) *depuis la mort de ces enfants, et au bout de quatre ans, ils* [ses parents] *ont eu un fils qui est celui qui est l'auteur de cette histoire. »* (*)

Étienne Bellot-Mauroz, l'auteur de ces lignes, est né à Saint-Colomban en 1805. On peut donc en déduire que cette épidémie de variole a touché la commune en 1801 comme le confirme les registres qui montrent que cette année-là, on dénombre 175 décès à Saint-Colomban, un record absolu de mémoire d'archives (on peut remonter jusqu'au début du XVIIe siècle), loin des 97 de 1807, 79 de 1744 et 70 de 1778...

En 1801, après recoupement entre différentes sources, on peut avancer que la commune de Saint-Colomban compte environ 1 800 habitants (**). L'année affiche donc un taux de mortalité de 97 ‰ quand la moyenne des dix années précédentes est de 22 ‰ et des dix années suivantes de 30 ‰. Ce qui, avec une erreur estimée à 10 ‰ environ, rend significative la valeur trouvée pour l'année 1801.

Si on s'autorise un taux de mortalité de 26 ‰ (moyenne des années entre 1791 et 1811, exceptée 1801), on aurait dû recenser 50 décès environ en 1801, soit 4 par mois. C'est bien ce qu'on observe en janvier, février, octobre, novembre et décembre (21 pour 5 mois). L'épidémie provoquera donc quelque 130 décès supplémentaires en peu de temps.

Elle commence à frapper en mars avec 10 décès. Puis suivent 32 décès en avril, 36 en mai, 27 en juin, 20 en juillet, et encore 16 en août. Les mois d'avril à juin cumulent 54 % des décès de l'année et les mois d'avril à août en cumulent 75 %.

Par tranche d'âge, 21 % des décédés sont des enfants de moins de 12 mois, 32 % avaient moins de 2 ans, 40 % moins de 3 ans, et 60 % moins de 5 ans.

Toujours en mai (mois le plus meurtrier), entre le 9 et le 22 (une douzaine de jours...), le père d'Étienne Bellot-Mauroz (Michel) a perdu 4 enfants (et non 5 comme l'écrit Étienne Bellot-Mauroz dans ses mémoires qui sont écrits en 1834, plus de 30 ans après les faits) : Colomban (9 ans), Marie-Josephte (2 ans), Jeanne-Baptiste (4 ans) et Marie-Anne (1 mois). Le 17 mars, une sœur de Michel Bellot-Mauroz, Marie-Anne, est décédée à l'âge de 22 ans, et le 20 mai, c'est un cousin germain d'Étienne qui décède (Jean-François, 4 ans)...

La famille la plus touchée fut celle de Louis Rostaing-Troux qui perdit 9 enfants entre le 1er et le 20 mai : les jumeaux Colomban et Joseph (1 an), Jean-Baptiste (2 ans), Augustin (3 ans), Colomban (4 ans), Jacqueline (7 ans), les jumeaux Claude et Marie-Josephte (10 ans), Denis (14 ans)...

Entre mi-avril et la mi-mai, la famille d'Augustin Frasson-Botton perd 4 enfants : les jumeaux Claude et Marie-Françoise (2 ans), Catherine (4 ans) et Marguerite (9 ans). On pourrait aussi noter les familles de François Tronel (4 enfants), de Paul Tronel-Peyroz (4 enfants), de Benoît Bozon (3), de Jacques-Philippe Bozon-Verduraz (3), de Sallier (3), etc.

Et à Saint-Alban ?

En 1801, on constate un taux de mortalité moitié moindre que celui de Saint-Colomban : 51 ‰ (53 décès pour 1 047 habitants). Ce taux diffère de celui des dix années précédant (27,7 ‰) ou suivant (35 ‰) l'année 1801. Il peut apparaître comme un pic mais, sur la période 1791-1811, d'autres années présentent des taux de mortalité du même ordre : 1792 (46 ‰), 1802 (54 ‰), 1803 (46 ‰) et 1806 et 1807 (42 ‰). La barre d'erreur dans le calcul des taux moyens d'avant et d'après 1801 est donc trop importante pour que le taux de 1801 puisse être considéré comme singulier.

Par ailleurs, on ne dénombre que (si l'on peut écrire cela...) trois familles touchées par des décès multiples : François et Marie Darves qui perdent Jeanne-Baptiste (8 jours) et Marguerite (10 jours) respectivement le 24 février et le 26 février (elles étaient donc jumelles) ; Joseph et Marie-Marguerite David qui perdent Étienne (17 ans, en mai) et Georges (23 ans, en août) ; et Alban et Louise Oujoud qui perdent à quatre jours d'intervalle (les 9 et 13 juillet) Marguerite (1 an et 9 mois) et Marie-Antoinette (6 mois).

Enfin, le nombre d'enfants de moins de 5 ans décédés cette année-là atteint 38 % contre 60 % à Saint-Colomban.

On peut donc raisonnablement conclure que s'il y a eu un épisode variolique dans cette commune, il a été très nettement moins virulent que dans la commune voisine.

(*) *Le Petit Villarin* numéro 179, mars 2017.
(**) Raymond Rousseau, La population de la Savoie jusqu'en 1861, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, Paris (1960).

La peste en Maurienne du XVIe au XVIIe siècle

Les vallée des Villards complètement épargnée...

Bien que des documents attestent qu'elle fut présente déjà à la fin du XVe siècle (1472 et 1478 à Fontcouverte), jamais la peste n'a sévi en Maurienne avec autant d'intensité et de fréquence qu'entre le XVIe et XVIIe siècles (1).

1564-1565 : des commissaires dans chaque rue...

Saint-Jean-de-Maurienne n'échappe pas à la peste de 1564-1565, qui paraît avoir frappé, avec plus ou moins de violence, toutes les communes de Maurienne. Des cabanes sont édifiées au Clapey, en dehors de la ville, et des autorisations particulières accordées à ceux qui demandent à se retirer dans leurs propriétés situées loin de la ville.

Le 4 décembre, les syndics permettent à ceux qui ont été infectés ou suspectés de maladie de rentrer chez eux, à la condition d'y demeurer enfermés pendant quarante jours, pour éprouver leur logis et s'assurer quil était exempt de tout germe de contagion. À la fin de l'année, la maladie a, sinon complètement disparu, du moins subi une forte diminution.

Mais au printemps suivant elle reprend. Le 29 avril 1565, le conseil général statue que l'on choisira un lieu séparé pour la sépulture des pestiférés, qu'on le fera bénir et clore ; que les règlements faits l'année précédente et approuvés par le Sénat seront remis en vigueur ; que les nettoyeurs des maisons porteront hors de la ville et brûleront les meubles des pestiférés ; que l'on fera tuer ou que l'on tiendra enfermés tous les chiens et les chats. Et, comme le conseil général ne peut prévoir toutes les mesures qui pourraient devenir nécessaires, il nomme des commissaires dans chaque rue, avec plein pouvoir de faire les ordonnances qu'ils jugeront convenables. Le mal est si grand que les nettoyeurs ne suffisent plus à leur répugnante besogne. On en recrute deux au-delà des Alpes.

Tandis que la peste prend fin dans la ville de Saint-Jean (20 juillet), elle éclate à Jarrier, Fontcouverte et Saint-Pancrace. Le 23 juin 1565, Bernard Verney, d'Albiez-le-Vieux, s'engage, pour une période de 40 jours, à creuser les fosses et à ensevelir les corps des pestiférés, à nettoyer les maisons des contagieux. Mais il ne peut terminer la période de son engagement, car on constate qu'entre le 11 et le 17 juillet, il est remplacé par un nommé Antoine Francoz qui accepte les mêmes conditions et ne va pas, lui non plus, jusqu'au bout de sa période de 40 jours : le 28 juillet, les syndics d'Albiez passent un nouveau contrat avec Catherin Bonnet...

1587-1588 : Saint-Jean bouclé

Un nouvel épisode de peste se déclare en Savoie en 1587. Chambéry est particulièrement touchée et le Sénat et le conseil d'État se retirent à Myans.

Aucun document n'a été découvert sur les paroisses de Maurienne atteintes par la contagion, excepté pour celles de Fontcouverte (automne 1587) et Saint-Sorlin-d'Arves (septembre 1588). Saint-Sorlin communiquant avec Fontcouverte par le col d'Arves, c'est sans doute de cette dernière paroisse que vient le germe contagieux.

À Saint-Sorlin-d'Arves par exemple, on accuse un nommé Benoît Bernard d'avoir apporté la contagion, parce qu'il a été peu de temps avant dans un pays infecté et qu'il en a rapporté des effets d'habillement.

Le jeudi 2 septembre 1588 Claude Bernard, syndic de Saint-Sorlin, perd sa fille et le lendemain son fils. Sa femme et un autre de ses fils tombent malades. Bernard reçoit l'ordre de rester dans son chalet à la montagne où on promet de lui envoyer les vivres nécessaires. Immédiatement informé de cette situation, un juge fait mettre des gardes à la cité de Saint-Jean pour ne laisser entrer aucune personne venant de Saint-Sorlin.

Mais après la mi-octobre 1588, il ne se produit plus aucun décès pour cause de contagion.

1598-1599 : prescriptions d'hygiène et de prophylaxie

Après un répit de dix ans, la peste revient en 1598. On n'en connaît pas le nombre des victimes, ni quand elle a précisément commencé et cessé. Un état du 17 novembre 1599, indique cependant que le nombre des cabanes pour pestiférés, au lieu dit Clapey, est de trente : onze sont occupées par vingt trois malades, seize par trente-quatre soupçonnés de contagion, et trois par les hospitaliers et les buandières.

La peste sévit dans toute la Maurienne. Au mois d'août 1598, des cas de contagion sont signalés à Fontcouverte, à Saint-Jean-d'Arves et à Jarrier. Un moment assoupi, le fléau reprend avec une intensité accrue l'année suivante. Le 7 août 1599, un cas s'est

(Lire la suite page 12)

La peste du XVe au XVIIIe siècle

(Suite de la page 11.)

produit au hameau de Riortier (Fontcouverte), et la commune est séquestrée de toutes communications avec les voisines. Cependant, au mois de septembre, le sénateur d'Humbert accordera l'autorisation d'entrer en ville aux habitants de Fontcouverte munis d'une billette ou certificat de santé.

Le 7 octobre, les syndics passent une convention avec un ensevelisseur pour l'enterrement des pestiférés dans les champs, loin des grands chemins, mais aussi près que possible des maisons où ils sont morts.

Le fléau persiste jusqu'à la fin de l'année, et même au-delà. Si bien que dans les premiers mois de 1600 Jean-Claude La Roche, président de la Chambre des comptes et membre du Tribunal de la santé, prend une ordonnance contenant des prescriptions d'hygiène et de prophylaxie qui vise particulièrement la Maurienne qui est le grand passage d'Italie en France et autres régions et qui a été plus éprouvée que les autres provinces dans les dernières épidémies.

Cette ordonnance *« enjoint à tout propriétaire ou locataire de maison ou grange ou autre édifice dans la cité de Saint-Jean-de-Maurienne où dans les autres localités de la Maurienne où est survenu quelque accident de contagion* (...), *de nettoyer ces édifices et leurs dépendances des toiles d'araignées, de la poussière, des immondices, cloaques, tas de fumier, de faire conduire le tout en des lieux ouverts et battus de l'air, hors de l'enclos des maisons, des rues et des chemins. On devra également étendre dans quelque chambre ouverte, grenier ou galerie, tous et chacun des habillements, garnitures de lit, linges et autres meubles spongieux dont on ne se sert pas actuellement, ainsi que les effets dans des coffres sans rien excepter. On laissera ces objets exposés à l'air aussi longtemps qu'il sera jugé nécessaire par les syndics, et l'on mettra ensuite à la lessive tout ce qui peut y être mis. Les syndics sont chargés de veiller à l'exécution de la présente ordonnance. Les chefs de quartier, les dizainiers ou surveillants d'un groupe de dix maisons, visiteront toutes les pièces dont ils ont la charge. Ils inscriront sur un registre les noms de ceux qui se sont exactement conformés à cet ordre et les noms des défaillants. Ils remettront ce registre au secrétaire du magistrat de santé. Enfin, il est enjoint à tous les propriétaires et locataires de maisons de parfumer, pendant trois jours, matin et soir, leurs maisons d'habitation et leurs diverses chambres* (...). *»*

1630 : l'épidémie de peste la plus violente et la plus documentée

L'épidémie de peste de 1630 fut la plus violente, la plus meurtrière et la plus généralisée qu'ait connu la Maurienne où elle éclate dans les derniers jours de juin ou les premiers jours de juillet, apportée par les troupes qui revenaient du Montferrat où le fléau sévissait depuis une année.

Elle est aussi la plus documentée grâce aux travaux de Mgr Billiet, ancien évêque de Maurienne, qui avait pu consulter les archives de l'évêché de Maurienne (2). Ces travaux qui furent publiés en 1837 dans les Mémoires de l'Académie de Savoie donne un tableau des décès dans cinquante trois paroisses. Le total s'élève à 3 403 décès pour une population approximative de 40 545 habitants soit une mortalié de 84 ‰.

Mais ce bilan est très certainement sous-estimé compte-tenu de l'état lacunaire des archives disponibles pour l'année 1630. Jean-Noël Biraben (3) : *« Le recensement de Valloire, par exemple, ne paraît pas avoir été exécuté avec la même précision que les autres paroisses et le chiffre forfaitaire de 3 500 habitants semble exagéré. Pour deux paroisses : Saint-Christophe et Chamoux, les registres présentent quelques lacunes et pour trois autres : Argentine, Randens et Saint-Jean-de-Maurienne, la plupart des registres sont perdus et l'on est réduit à des conjectures. »*

Or pour Argentine nous savons que Louis XIII, y séjournant au mois de juillet, coucha en pleine campagne, parce que *« tout est plein de peste » (lire ci-dessous)*.

Autre exemple : à Lanslebourg, on compte 309 décès pour une population de 896. Mais selon Mgr Billiet, le registre de cette paroisse accuse déjà 316 décès du 15 avril au 30 décembre et on peut y lire des mentions collectives, comme celle-ci, du 8 juillet : *« Mort de Pierre Burdin et de toute sa famille. »* De combien de membres se composait cette famille ? L'acte ne le dit pas.

Jean-Noël Biraben a estimé ces lacunes qu'il juge assez minimes par rapport à l'ensemnle : *« Argentine compte alors un peu plus de 900 habitants, Randens environ 450, et Saint-Jean-de-Maurienne tout près de 3 000. De plus nous savons que si la première de ces trois communautés a été assez faiblement atteinte, les deux autres l'ont été fortement, et l'on peut avancer des estimations : peut-être 30 ou 40 décès pour Argentine, 40 ou 50 pour Randens et autour de 300 à 350 pour Saint-Jean-de-Maurienne (ou peut-être beaucoup plus pour cette petite ville). Au total, les 56 paroisses atteintes compteraient environ 45 000 habitants* (...) *et auraient cette année-là à peu près 3 800 morts, soit une mortalité un peu supérieure à 84 ‰, et l'ensemble des 62 paroisses du diocèse de Maurienne compterait, en arrondissant les chiffres, car nous recherchons seulement un ordre de grandeur, 4 000 décès pour 50 000 habitants, c'est-à-dire un taux de mortalité d'environ 80 ‰. Un tel taux est à la fois élevé et faible. Élevé parce qu'il fait plus que doubler la mortalité d'une année normale, mais faible parce qu'il est loin d'atteindre les taux observés dans les villes, de 250, 300 et même 500 ‰. »*

Dans cet ensemble les chiffres villarins et ceux de Cuines détonent (2). Notamment ceux de Saint-Alban qui ne compte cette année-là que 7 décès pour 1 086 habitants soit un taux de mortalité de 6,5 ‰, inférieur à celui de la France aujourd'hui (9 ‰)... Étonnant pour une année ordinaire (où les taux variaient à cette époque entre 20 ‰ et 30 ‰), exceptionnel pour une année de peste. À Saint-Colomban, le taux de mortalité de 1630 est de 17,4 ‰. Normal.

L'hypothèse la plus probable est que le registre de la commune de Saint-Alban pour 1630 est incomplet comme le sont, pour cette paroisse, les registres des années qui précèdent et qui suivent 1630, entre 1602 et 1633. Car comment expliquer autrement qu'avec 1 000 habitants il y ait eu au début du XVIIe siècle seulement 7 décès alors qu'avec la même population (1 100 habitants) on en comptait en moyenne 27 entre 1860 et 1880 avec des conditions d'hygiène améliorées ?

C'est durant la peste de 1630 qu'une fois les opérations de nettoyage terminées, on éprouvait les maisons en y enfermant pendant dix jours, moyennant salaire, une personne de bonne volonté et bien portante. Après cette épreuve, les malades pouvaient enfin rentrer chez eux...

(1) La chronique des pestes de 1564, 1587 et 1598 reprise dans cet article est tirée de l'ouvrage d'Adolphe Gros : Histoire de Maurienne, Tome II, Imprimeries réunies, Chambéry (1946).
(2) *Le Petit Villarin* numéro 83, mars 1993.
(3) Jean-Noël Biraben, Les Hommes et la peste en France et les pays européens et méditerranées. Tome 1 : La peste dans l'histoire, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, Paris (1975).

Irruption du Laki (1783)

Pas de nuage au-dessus des Villards...

Dans la nuit du 7 au 8 juin 1783 de violentes secousses sismiques se font ressentir dans la région du sud de l'Islande et la terre s'ouvre sur une longueur de 25 km formant une fissure de 130 cratères, appelée volcan du Laki. Le lendemain, un épais nuage apparaît dans le ciel islandais et recouvre rapidement toute la région : le ciel est complètement obscurci.

En temps normal, les vents dominants auraient dû pousser ce nuage toxique formé principalement de dioxyde sulfurique (évalué à 122 millions de tonnes) vers le nord en direction du cercle polaire. Mais l'été 1783 n'est pas « normal », et le brouillard volcanique se dirige en direction du sud-est, vers le reste du continent européen.

Les observations de correspondants, de simples lecteurs de la presse ou encore de particuliers tenant des livres de raison permettent de suivre le déplacement de ce nuage. Paris est atteint le 18 juin, Budapest, Lisbonne et Berlin le 26 juin. En France, les observations convergent (Nancy le 8 juin, Montpellier le 17 juin, par exemple) pour parler d'un brouillard sec à l'odeur *« sulfurée »*, accompagné d'un air *« étouffant »*.

Quelques mois après cet épisode, le géographe John Gratan montre qu'en Angleterre le taux de mortalité de 1783 a excédé de plus de 30 % la moyenne à long terme habituellement relevée dans ce pays.

Les sondages démographiques effectués pour la période 1774-1789 dans le cadre du programme Renasec confirment cette hypothèse pour la France. *« Qu'il s'agisse de Lyon, Poitiers, Nancy, ou encore du village vosgien de Saint-Maurice-sur-Moselle, tous les registres paroissiaux correspondants portent les stigmates de l'irruption islandaise. Pour chacun, à l'exception de Carcassonne, il est aisé d'observer un pic indiquant une surmortalité de 30 à 40 %. »* (*)

Et aux Villards ? Rien.

Une recherche effectuée sur la période 1773-1793 montre que le nombre de décès enregistré en 1783 (21 à Saint-Alban et 29 à Saint-Colomban) reste dans la moyenne des dix années précédentes et des dix années suivantes. Ce qui donne respectivement pour Saint-Alban et Saint-Colomban, des taux de mortalité de 21 ‰ et 17 ‰ qui sont même faibles pour l'époque...

À ces incertitudes près, on peut donc avancer l'hypothèse que le nuage toxique islandais n'est pas passé au-dessus des Villards ou, alors, sans conséquence pour la population. Pour être certain de cette conclusion, il faudrait naturellement disposer, pour la même période, des relevés des communes de Maurienne notamment de celles alentours des Villards.

(*) Emmanuel Garnier : Le Laki, une catastrophe européenne, L'*Histoire*, numéro 343, juin 2009.

Peste de 1630 : Louis XIII et Richelieu peu rassurés...

Tandis que Richelieu est occupé au siège de La Rochelle, le duc de Savoie, soutenu par l'Espagne, envahit Montferrat. Richelieu s'oppose à cette prise de possession, qu'il regarde comme un danger pour la France. Après une première campagne en 1629, cette guerre de succession recommence l'année suivante. Le 10 mai 1630, Louis XIII rejoint Richelieu à Grenoble. Ils décident d'occuper la Savoie et le 4 juin ils sont à Moûtiers. De là, plusieurs détachements se rendent, le 29 juin, par le col de Colombe ou de la Madeleine, à La Chambre et à Saint-Jean-de-Maurienne.

Le dimanche 30 juin, Louis XIII est à La Rochette. Le 1er juillet il est à Aiguebelle où le cardinal le rejoint. Le lendemain, le cardinal part pour Suse tandis que le roi s'éloigne d'Aiguebelle, où sévit la peste, pour aller coucher à Argentine. Le 3, le roi rejoint le cardinal à Saint-Jean-deMaurienne.

Le 13, le roi se *« trouve mal et prend médecine »* et le 25, vient coucher à Argentine *« où tout est plein de peste »* ; on est contraint de coucher dans les prés. Pour fuir l'épidémie, le 26 le roi va coucher à La Rochette et le 27 au fort de Barraux. Richelieu lui prolonge son séjour à Saint-Jean jusqu'au 17 août. Mais le 23, il arrive à Lyon et, le 25, il écrit à un ami : *« Je fusse volontiers demeuré à Saint-Jean-de-Maurienne, mais inutilement, la peste étant partout... »*

PRÉDATION DU LOUP

« Il n'y a plus 36 solutions : il faut prélever le loup qui attaque »

Le 22 avril, vers 7 heures, un loup aurait été vu traversant tranquillement le Planchamp de Lachal, remontant vers l'Ormet. Le 7 mai, *Le Dauphiné libéré* a rapporté (photographies à l'appui) qu'un loup déambulait sur la route départementale qui passe dans Saint-François-Longchamp. Plus bas dans la vallée, à La Chambre et Saint-Martin-sur-La-Chambre, l'animal aurait été aperçu en pleine agglomération. Au pont des Reisses entre Saint-Alban-des-Villards et Cuines, une automobiliste a pu, depuis sa voiture, observer un spécimen de l'animal qui l'observait tranquillement en retour…

Au 15 juin, près de 70 attaques, *« responsabilité des loups non exclue »*, ont été signalées en Savoie pour 2020. Entre le 11 mai et le 15 juin, sur les prés proches des hameaux de Saint-Alban et Saint-Colomban (Le Frêne, Le Bessay, La Pierre) : 8 constats d'attaques et 25 ovins tués.

Autant dire que le problème conserve toute son acuité. Il est complexifié en Savoie par l'étalement géographique de la présence des loups, qui se maintiennent très bien dans leur zone de présence historique (haute Maurienne, vallée des Villards) mais sont maintenant bien présents dans le Val d'Arly, la Tarentaise, et « poussent » vers l'ouest du département, avec d'ailleurs quelques ovins victimes aux portes de Chambéry (Myans)...

En Savoie, un comité départemental restreint réunit chaque mois les services de l'État, les organisations professionnelles agricoles et deux représentants d'associations de maires (dont Jacqueline Dupenloup pour l'Association des maires ruraux de Savoie). Il travaille sur les mesures de protection des troupeaux : amélioration des races de chiens de protection (les éleveurs ont créé une association départementale pour la sélection des races et l'information aux détenteurs de chiens), progrès dans les conditions de travail des bergers (logements en alpage particulièrement), et aussi sur la défense des troupeaux par tirs létaux, en veillant à la coordination des interventions des louvetiers.

Beaucoup, beaucoup d'énergie déployée, pour des résultats qui ne garantissent pas l'avenir de certaines exploitations. Les efforts portent tout spécialement sur « les élevages les plus prédatés », qui ont le plus de victimes. En 2019 les troupeaux villarins ne figuraient pas statistiquement parmi ceux-là…

Dans chaque réunion, le maire de Saint-Alban rappelle donc qu'il ne faut pas oublier que la comptabilité des victimes ne fait pas tout : le nombre d'attaques et le stress qu'elles entraînent pour les troupeaux comme pour ceux qui les entretiennent, la charge de travail qu'imposent les mesures de protection pèsent lourd dans le maintien du pastoralisme.

Une note technique établie par des scientifiques va dans le sens de cette observation de terrain (*) : *« En 2018, le nombre d'attaques subies par les 93 % des éleveurs les moins impactés est comparable au nombre total d'attaques en France en 2014 »*, ce qui, selon Jacqueline Dupenloup, conforte le fait que *« si la situation des éleveurs les plus impactés est terrible, il y a une pression d'attaques énorme sur d'autres éleveurs moins touchés »*.

Dans la même note, l'analyse des données a conduit les chercheurs à la conclusion suivante : *« L'affirmation selon laquelle, en France, seul un petit nombre d'éleveurs concentre la majorité des attaques de loups n'est pas exacte sur une période de 10 ans, puisque s'il existe en effet un phénomène de concentration des attaques à l'échelle d'une année, les éleveurs les plus impactés ne sont majoritairement pas les mêmes d'une année sur l'autre. »*

Cette étude qui remet en évidence l'impact de la prédation sur l'ensemble d'une profession a été contestée par les autorités de l'État au Groupe national loups, auquel Jacqueline Dupenloup a participé le 8 juin 2020 (au nom cette fois de l'association USAPR présidée par Pierre-Yves Bonnivard). Dans son intervention, pourtant faite au nom d'une association nationale, on peut trouver quelques échos villarins *(lire ci-dessous)*. Ces propos sont à mettre en relation avec la volonté des mairies villarinches de bâtir un diagnostic agricole cohérent sur la vallée, pour lutter contre la fermeture de milieux ouverts il n'y a pas si longtemps.

Sur la défense des troupeaux, on trouve aussi dans l'intervention de Jacqueline Dupenloup la trace des discussions entre chasseurs, louvetiers et services de l'état, réunis en juin 2020 en mairie de Saint-Alban pour organiser la veille d'un troupeau spécialement impacté : *« À un moment donné, il n'y a plus 36 solutions. Il faut prélever le loup qui attaque. Sauf que cela ne se fait pas comme ça. Je passe sur les aspects administratifs : obtention des arrêtés, registres, formation, etc. L'expérience nous apprend qu'ils entravent quelque peu par leur lourdeur la nécessaire réactivité, mais passons.... Ensuite, il faut pouvoir prélever le prédateur. Cela exige, ne serait-ce que par simple souci de sécurité, qu'on y voit un peu clair, et qu'on ne soit pas à 30 m des maisons. Donc, si l'on s'en tient à la règle de la nécessaire proximité du troupeau pour pouvoir tirer, on en arrive à la conclusion que dans bien des cas les troupeaux les plus difficilement protégeables sont aussi non défendables. Impossibilité de tirer à proximité car pas de visibilité, ou impossibilité de tirer car habitations. Il faut donc revoir la notion de proximité du troupeau pour pouvoir prélever* (...). *»*

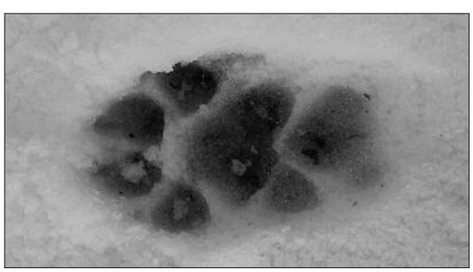

M. VERLHAC

■ *Empreintes de patte de loup ?*

(*) Note technique CNRS-Cerpam-Institut Agro-INRAE-OFB, 3 avril 2020, 7 p.

Jacqueline Dupenloup : *«* (…) *je vais vous donner mon expérience de maire, expérience que je sais partagée par nombre de mes collègues. Année après année, de plus en plus d'habitants – je dis bien d'habitants, je ne parle pas là de touristes ou de randonneurs à qui on a vanté (ou vendu) la montagne ou la campagne comme un espace de totale liberté – de plus en plus d'habitants donc viennent me dire en mairie le caractère, on va dire… désagréable… du retour des troupeaux en mai. Ce qui était autrefois un moment de bonheur synonyme de printemps et de beaux jours devient un gros problème. Le partage de l'espace s'avère de plus en plus mal vécu. Trop de clôtures, trop de chiens, l'impossibilité fréquente pour les éleveurs d'exclure des parcs les sentiers communaux, tout ceci fait que les habitants disent simplement :* « Quand les troupeaux sont dans tel ou tel secteur de la commune, nous n'y allons plus. » *»*

(...) *« Je ne sais pas si c'est ainsi que cela doit être, si l'espace pastoral doit être considéré comme un espace interdit. Ce qui est sûr, c'est que la fréquentation des zones pastorales ne peut, avec ou sans loups, se concevoir qu'avec un minimum de conscience du milieu qu'on aborde, et des contraintes liées au respect du travail des bergers et éleveurs. Mais au lieu de favoriser une approche pédagogique et respectueuse, l'augmentation de ces contraintes pour les uns et les autres, directement liée à la prédation, rend à terme la vie impossible aux « pastoraux », et suscite le rejet par les autres utilisateurs de l'espace, qu'ils soient touristes ou villageois, d'une activité déjà mise à mal et sous représentée car portée par une minorité. »*

(...) *« Car on peut expliquer, rassurer, rassurer jusqu'à quel point d'ailleurs…, mettre des panneaux, faire des conférences. Vous n'empêcherez pas que quelqu'un qui se trouve face à un véritable molosse en action de protection de troupeau ne soit effrayé et renonce à avancer, ce qui est d'ailleurs la meilleure solution pour une personne affolée. »*

« Par ailleurs, la question juridique de la responsabilité du maire eu égard aux chiens de protection des troupeaux n'est semble-t-il toujours pas éclaircie. Exemple : les chiens qui vont sur la trace des loups bien loin des brebis et arrivent parfois aux villages.

« En matière de protection, il convient sans doute de renforcer plutôt, et au maximum, la présence humaine bien qu'elle ne puisse, non plus, résoudre complètement le problème des attaques ; permettre la formation et l'embauche de bergers et d'aide-bergers ; aider à la construction des accès et des logements nécessaires pour que ces personnes puissent exercer correctement leur métier…

« En ce sens, nous sommes en début de mandat municipal. Il est indispensable que les communes aient toute information nécessaire par les services de l'État, des départements et des régions, pour pouvoir bâtir des programmes pastoraux, incluant ces questions d'accès, de logement, de reconquête pastorale. »

■ BRÉVE

➡ **DÉCHETTERIE**. Fermée depuis le 17 mars, la déchetterie a été rouverte le 18 mai pour les particuliers : lundi et mercredi de 13 h 30 à 16 heures, samedi de 14 à 17 heures. (Ramassage des objets encombrants sur Saint-Alban le 1er mardi de chaque mois jusqu'en octobre. Démarrage mardi 2 juin. L'employée communale fait le tour des hameaux, mais il est souhaitable de signaler en mairie les dépôts le vendredi précédent.) Pour les professionnels elle avait été partiellement ouverte le 17 avril, ceux-ci devant récupérer la clé auprès de Marie-Thérèse Ledain ou de Jacqueline Dupenloup. Par ailleurs, des travaux ont été entrepris par la commune de Saint-Colomban pour rénover l'abri à sel qui était fortement détérioré et présentait des risques de péril (entreprise Jamen, 5 800 euros TTC).

Ambulances FLAMMIER
VSL - TAXIS 4 à 8 places
73300 Saint-Jean-de-Maurienne
04 79 59 80 01

Laurent MARTIN-COCHER
Chauffage - Sanitaire - Climatisation
Solaire - Énergies renouvelables
Ventilation - Vmc
Le Pont - 73130 St-Colomban
Tél. 06 08 85 59 61 - 04 76 26 71 11

VERNIER Frères
• Génie Civil
• Travaux en montagne
• Montages et réparations remontées mécaniques
Tél. 04 79 83 40 44
Zone Industrielle/73000 PONTAMAFREY

HÔTEL RESTAURANT DE LA POSTE
Qualité et Accueil
Pension, 1/2 pension - Repas, banquets, séminaires
Spécialités locales et régionales
73130 St COLOMBAN DES VILLARDS
Tél. 04 79 56 25 33

SAINT-ALBAN

Séance du 23 mai 2020

Tous les conseillers municipaux présents.

En préambule, Jacqueline Dupenloup, maire sortant, a rappelé le contexte particulier de la réunion (pandémie du Covid-19) qui a fait différer l'installation du conseil, et remercié les cinq élus sortants qui ont œuvré entre avril 2014 et ce 23 mai 2020 et travaillé jusqu'au dernier moment.

1 – Élection du maire
Sous la présidence de Nicole Roche, doyenne d'âge, Jacqueline Dupenloup, seule candidate, a été élue maire (11 voix).

2 – Fixation du nombre d'adjoints
Le nombre d'adjoints représente au maximum 30 % du nombre de conseillers municipaux. Il pourrait être de 3. Dans un premier temps, le maire propose de retenir le nombre de deux adjoints et de réajuster si nécessaire ce nombre en cours de mandat, selon les besoins. Le conseil unanime se range à cet avis.

3 – Élections des adjoints
Nicole Roche est élue (11 voix) premier adjoint. Jean-Luc Pluyaud est élu (10 voix) 2e adjoint.

4 – Délégation de fonctions au maire et aux adjoints
Le maire lit les différentes fonctions attribuées au maire (articles L. 2122-21 et L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)). Pour le bon fonctionnement de la commune, en précisant que chaque acte du maire doit être présenté devant le conseil municipal et sa validation confirmée par lui, le maire propose d'ajouter les délégations suivantes : réalisation des emprunts et lignes de trésorerie, passation des marchés, location de choses, contrats d'assurances, gestion des concessions de cimetières, acceptation des dons et legs, aliénation de gré à gré de biens mobiliers, gestion des honoraires d'experts, décision de création de classes, exercice des droits de préemption dans le cas où un projet communal le justifie, représentation en justice de la commune dans les cas définis par le conseil municipal, négociation avec les tiers dans la limite de 1 000 euros, règlement des accidents de véhicules communaux, lignes de trésorerie, renouvellement des adhésions aux associations dont la commune est membre, demande d'attributions de subventions auprès des organismes financeurs. Le conseil accepte.
Il accepte également la délégation de fonction au premier adjoint : tout ce qui affère aux finances et budgets, à la réalisation des emprunts et lignes de trésorerie, aux contrats d'assurances, à l'acceptation des dons et legs, à la demande d'attributions de subventions auprès des organismes financeurs. Et la délégation de fonction au 2e adjoint : réalisation des travaux et mise en sécurité de la voirie, des bâtiments publics, des espaces verts et naturels, des cimetières.

5 – Organismes extérieurs
Le conseil municipal nomme ses représentants dans les organismes extérieurs, à savoir :
• communauté de communes 4C (représentants définis par l'ordre du tableau) : Jacqueline Dupenloup, titulaire, Nicole Roche, suppléante ;
• Sivav : Annie Bordas et Jacqueline Dupenloup ;
• Espace Belledonne : Yannis Nacef, titulaire, Marc Clérin, suppléant ;
• conseil d'administration de la société d'économie mixte (SEM) Les forces du Bacheux : Jacqueline Dupenloup et Nicole Roche ;
• conseil d'administration de la SEM Les forces du Merlet : Jacqueline Dupenloup, Nicole Roche et Michel Donda ;
• Association foncière pastorale intercommunale : Annie Bordas, Jacqueline Dupenloup.

6 – Commissions communales
L'article L. 2122-22 du CGCT permet la constitution de commissions d'instruction composées exclusivement d'élus municipaux. Elles peuvent être installées en début ou en cours de mandat. Les commissions suivantes sont mises en place (le maire étant membre de droit de chacune) :
• commission des finances : Annie Bordas, Valérie Laurot, Jean-Luc Pluyaud, Nicole Roche (mise en place mercredi 27 mai à 17 heures) ;
• commission urbanisme : Annie Bordas, Marc Clérin, Vincent Darves-Blanc, Jean-Luc Pluyaud (mise en place vendredi 12 juin à 18 heures) ;
• commission école, jeunesse : Annie Bordas, Julie Henry, Valérie Laurot, Nicole Roche ;
• commission agriculture : Christophe Cirette, Julie Henry, Valérie Laurot, Yannis Nacef (mise en place le 5 juin à 20 heures) ;
• commission activités touristiques, culturelles, événementielles : Annie Bordas, Christophe Cirette, Michel Donda, Julie Henry, Yannis Nacef ;
• CCAS : Annie Bordas, Julie Henry, Nicole Roche pour les élus, proposition faite à Christine Martin-Cocher, Gilberte Girard, Arlette Lyard, Monique Pluyaud ;
• commission des appels d'offres : Marc Clérin, Jean-Luc Pluyaud, Nicole Roche.
La commission eau et assainissement qui traitera aussi le dossier forestier sera constituée ultérieurement. Vincent Darves-Blanc, conseiller municipal, recevra délégation du maire pour la gestion des réseaux d'eau et d'assainissement (pour mission de calepinage informatique et de vérifications systématiques des installations) et pour la forêt communale soumise à gestion forestière.
L'article L. 2143-2 du CGCT prévoit la création de comité consultatif associant des habitants sur tout problème d'intérêt communal. Un comité consultatif « travaux » est créé avec, pour les élus, Christophe Cirette, Vincent Darves-Blanc, Julie Henry, Jean-Luc Pluyaud, Nicole Roche. Proposition est faite d'y adjoindre des habitants : Jean-Marc Bordas, Jean-François Lyard, Georges Noël-Lardin, et Daniel Quézel-Ambrunaz. Il serait souhaitable d'avoir un habitant du hameau du Bessay. Cette commission peut être évolutive selon les thèmes de travaux traités (mise en place le 29 mai à 20 heures).

7 – Indemnités de fonction
Indication des taux maximum : maire 25,5 %, adjoints 9,9 % de l'indice brut 1027. Jacqueline Dupenloup déclare demander 10,4 % de l'indice brut 1027 soit une indemnité mensuelle brute de 404,30 €. L'indemnité des deux adjoints est fixée à 6,6 % de l'indice brut 1027, soit une indemnité mensuelle brute de 256,70 €. L'indemnité du conseiller municipal délégué est fixée à 3,5 % de l'indice brut 1027, soit une indemnité mensuelle brute de 136,13 €. Le budget 2020 inscrira une enveloppe d'indemnités mensuelles des élus de 30,6 % de l'indice brut 1027 (maximum possible 45,3 %), en intégrant la possibilité d'une délégation à un 2e conseiller municipal.
En fin de séance, le maire donne lecture de la charte de l'élu local.

REFUGE AU MERLET

L'étude est lancée

Un projet de refuge non gardé dans la combe du Merlet est porté par le Sivav et la commune de Saint-Alban. D'une capacité comprise entre 6 et 12 places, il pourrait ressembler au refuge non gardé qui existe derrière le col du Merlet, sur la commune d'Arvillard. Selon la volonté du conseil municipal de Saint-Alban, ce refuge ne sera ouvert que du 10 mai au 15 novembre soit en dehors de la période d'hiver et des risques d'avalanches.

L'étude d'opportunité financée par la région Auvergne-Rhône-Alpes est lancée. Elle rendra ses conclusions à la fin de l'été. Fin mai, une visite a eu lieu sur le site avec la directrice du Sivav, Claire Pinel, des responsables de la société Âltisens et des élus municipaux de Saint-Alban : Valérie Laurot, Yannis Nacef, Michel Donda Jean-Luc Pluyaud et Annie Bordas accompagnés de Jean-Marc Bordas. Deux endroits d'implantation ont été pressentis : au-dessus des Granges, près de la fontaine du Balais, et à la Loze. Si cette étude d'opportunité démontre que ce refuge correspond à un besoin, alors une étude de faisabilité technique portée par le Sivav et la région Auvergne-Rhône-Alpes sera entreprise dont l'un des objectifs sera de fixer un emplacement.

Ce projet est différent de celui qui avait été étudié au début des années 2000 par la commune de Saint-Alban et qui prévoyait de coupler un refuge et un chalet d'alpage. Son emplacement était situé au-dessus des Granges.

■ BRÉVE

➡ **Mairie de Saint-Alban (ouverture au public)**. Jusqu'au 22 juin, les rencontres des habitants avec les élus se sont faites, toujours après prises de rendez-vous, par téléphone. Depuis, reprise des modalités habituelles : 3 plages d'ouverture hebdomadaires dont les heures seront reprécisées le 26 juin avec la secrétaire de mairie qui remplacera Chantal Frasse-Sombet. Il s'agit d'Emmanuelle Long (16 heures par semaine) qui est employée à mi-temps au Sivom de Saint-Alban et Saint-Georges d'Hurtières. Elle habite La Chapelle et voulait compléter son mi-temps des Hurtières. Jusqu'au 17 juin, c'est Marjorie Chinal, habitante de La Chapelle, qui a assuré l'intérim 28 heures par semaine).

ÉCOLE

Rebond inattendu des effectifs

Pour la réouverture de l'école des Villards, le 14 mai, on comptait 7 élèves, puis 8 et 9 le 10 juin (sur 11). La rentrée avait été préparée en concertation avec l'enseignante, l'Atsem et l'animatrice de la garderie périscolaire par téléphone, puis par des réunions (les mêmes plus deux parents élus au conseil d'école, le lundi 11 mai) : vérification des espaces, commande de produits virucides, renouvellement du matériel de nettoyage, etc. Il n'y a pas eu de service de restauration scolaire remis en place par les mairies, ni de transport.

Les 4 enfants de maternelle (3 MS 1 GS) étaient confiés à l'animatrice de la garderie le matin (l'Atsem ne pouvant reprendre le travail, garde d'enfant, elle a repris le 8 juin), dans la salle de motricité du rez-de-jardin ; 5 enfants de primaire avaient classe avec l'enseignante dans leur classe du rez-de-chaussée, rejoints par l'enfant en GS l'après-midi. Enfin les horaires avaient été modifiés pour que la pause méridienne retrouve une durée de 2 heures et que le ménage puisse être fait, entre 11 h 30 et 13 h 30.

L'effectif prévu pour la rentrée 2020 serait de 19 enfants : 3 en petite section, 3 en grande section, 1 en CP, 4 en CE1, 1 en CE2, 4 en CM1, 3 en CM2. Une augmentation due en partie à l'arrivée imprévue de 3 familles. Il se pourrait que 2 élèves soient finalement scolarisés à Cuines, ce qui donnerait un effectif de 17. Ce qui pourrait, compte tenu des départs au collège et la scolarisation attendue d'enfants nés entre 2018 et 2020, et toute chose étant égale par ailleurs, stabiliser l'effectif jusqu'en 2023 autour d'une quinzaine d'élèves.

C'est pour cette raison, entre autres, que les maires villarins et les représentants des parents d'élèves au conseil d'école, Myriam Liénard et Julie Henry, ont sollicité le directeur académique des services de l'éducation nationale en l'interrogeant sur les conditions d'attribution d'un second poste d'enseignant. Si les effectifs ne sont pas comptablement à la hauteur de ceux des écoles de ville, l'accueil des enfants de 3 ans au CM2 justifie cette sollicitation. Par ailleurs, une modernisation des outils informatiques disponibles à l'école est actuellement à l'étude, avec l'acquisition projetée d'un vidéo projecteur interactif.

SAINT-COLOMBAN

Séance du 23 mai 2020

Tous les conseillers municipaux présents. (*« Séance ouverte, dans la salle des fêtes de Saint-Colomban, à un public limité, dans le respect des mesures de distanciation sociale et avec le port du masque rendu obligatoire par arrêté municipal. »*)

1 – Élection du maire

Pour cette élection, la séance est présidée par Bernard Wyns, doyen d'âge. Pierre-Yves Bonnivard, seul candidat, est élu maire (11 voix).

2 – Fixation du nombre d'adjoints

Le maire invite les conseillers à s'exprimer sur le nombre d'adjoints au maire qu'il convient d'élire et explique que les différents projets en cours et tous ceux proposés au cours de la campagne nécessitent un investissement en temps et en personne très important. Puis, il rappelle l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales qui stipule que *« le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal »*. En l'occurrence 3. Après en avoir discuté, le conseil fixe à 2 le nombre des adjoints au maire.

3 – Élections des adjoints

• Seul candidat, Claude Aimé est élu (11 voix) 1er adjoint au maire. Il sera en charge des services techniques et des travaux.

• Seule candidate, Christine Reffet est élue (11 voix) 2e adjoint au maire. Elle sera en charge des affaires courantes, de l'administration, et d'une partie des travaux.

Après ces élections, Pierre-Yves Bonnivard précise que les travaux engagés avant les élections qui sont étalés sur plusieurs mois ou plusieurs années, continueront d'être suivis dans la continuité par Marcel Malburet, conseiller municipal sortant. Sont concernés les réseaux secs à Lachenal, la fin du chantier de rénovation de la résidence de La Perrière, la maison Girard-Buttaz vendue à La Pierre, etc. Le maire remercie les électeurs qui ont choisi le 15 mars 2020 de reconduire la municipalité en place, et les anciens et nouveaux élus qui contribuent à la dynamique du conseil municipal. Il remercie particulièrement Marcel Malburet pour son implication et qui, au même titre que Philippe Martin-Cocher, était devenu un adjoint « de fait », reconnu par beaucoup.

4 – Domaine skiable

Le conseil municipal fixe à 7 le nombre de membres de la commission de suivi de la DSP, présidée par le maire, commission qui doit notamment entreprendre dans les prochains jours des négociations avec les candidats à la reprise de la gestion du domaine skiable. Cette commission sera composée de : Claude Aimé, Christian Frasson-Botton, Valérie Favre-Teylaz, Marie-Thérèse Ledain, Élodie Maréchal et Christine Reffet.

5 – Décisions modificatives budgétaires

Le maire propose des décisions modificatives budgétaires, mais au moment du vote, Bernard Wyns demande d'obtenir les documents en amont des réunions afin de les lire avant la réunion du conseil municipal et de voter. Le maire indique que le budget a été envoyé par courriel aux nouveaux élus quelques semaines auparavant mais, compte tenu de la situation, il propose de reporter cette question à la prochaine réunion. Chantal Pierron, secrétaire de mairie, se propose d'expliquer les budgets à tout nouvel élu (sur rendez-vous).

Avant de clôturer la séance, le maire indique que la composition des commissions sera définitivement actée courant juillet voire août prochain.

■ BRÉVE

➡ **Agence postale**. Pour remplacer Élisabeth Obé qui est en retraite depuis le 30 juin, la commune de Saint-Colomban a recruté Anne Laure Pommard qui a pris ses fonctions le 15 juin pour un an renouvelable. Âgée de 37 ans et possédant une formation d'aide soignante, Mme Pommard est actuellement agent administratif de la commune de Saint-Rémy-de-Maurienne où, depuis 4 ans, elle gère la bibliothèque et le planning des salles communales, et occupe, à l'agence postale de cette commune, un emploi identique à celui qui se libère à Saint-Colomban, emploi qu'elle conservera, les horaires des deux postes étant compatibles. À Saint-Colomban l'agence postale est ouverte au public du lundi au vendredi de 8 heures à 11 h 45 et le samedi de 8 h 45 à 11 h 30.

Séance du 5 juin 2020

Salle des fêtes de Saint-Colomban. Absente : Élodie Maréchal (procuration à Christine Reffet).

Le conseil municipal approuve les comptes rendus des réunions du 28 février et du 23 mai 2020.

1 – Délégation de fonctions au maire

Aux différentes fonctions attribuées au maire (articles L. 2122-21 et L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales), et pour le bon fonctionnement de la commune, en précisant que chaque acte du maire doit être présenté devant le conseil municipal et sa validation confirmée par lui, le maire propose d'ajouter les délégations suivantes : d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ; de prendre toute décision concernant *(...)* les marchés et les accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ; de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre afférentes ; de créer les régies comptables pour des services municipaux ; de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ; d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ; de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ; de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ; de fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ; de décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ; d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code et dans la limite de 120 000 euros ; d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, devant toutes les juridictions ; de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000 euros par sinistre ; de donner, en application de l'article L. 324-1 du Code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ; de signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du Code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ; de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 50 000 euros ; d'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du Code de l'urbanisme ; de prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du Code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune.

2 – Organismes extérieurs

Le conseil municipal nomme ses représentants dans les organismes extérieurs, à savoir :

• communauté de communes 4C (représentants définis par l'ordre du tableau) : Pierre-Yves Bonnivard, titulaire, Claude Aimé, suppléant ;

• Syndicat du pays de Maurienne : Pierre-Yves Bonnivard et Claude Aimé ;

• Sivav : Pierre-Yves Bonnivard et Berrnard Wyns ;

• Espace Belledonne : Bernard Wyns, titulaire, Cédric Émieux, suppléant ;

• communes forestières : Cédric Émieux ;

• AFPI : Cédric Émieux, Élodie Maréchal.

3 – Commissions communales

Les commissions sont mises en place. (Elles ne seront toutefois définitivement installées que fin juillet pour permettre aux personnes souhaitant y participer de se manifester.) Le maire est responsable de toutes les commissions sauf indication contraire. Et toutes, sauf les 3 premières, sont ouvertes à des membres de la société civile.

• Appels d'offres, ouverture des plis (pour les marchés, les candidatures aux DSP ; parfois confidentielle) : Christine Reffet, Valérie Favre-Teylaz, Claude Aimé.

• Suivi des DSP (notamment du déroulement financier des contrats de DSP en cours : domaine skiable, gîtes) : Claude Aimé, Christian Frasson-Botton, Valérie Favre-Teylaz, Marie-Thérèse Ledain, Élodie Maréchal, Christine Reffet.

• École (suivi de l'école avec Saint-Alban) ; Élodie Maréchal, Dominique Metz ; conseil d'école : Christine Reffet, Élodie Maréchal, Dominique Metz.

• Commission élections : Christine Reffet, Gilbert Émieux, Guy Émieux.

• Associations (suivi des besoins, proposition des subventions à allouer) : Stéphanie Lafaury (responsable), Valérie Favre-Teylaz, Dominique Metz, Marie-Thérèse Ledain, Christian Frasson-Botton. Sont proposées : Martine Paret-Dauphin, Danièle Nicol et Nicole Aubert.

• CCAS (sujets sociaux ; voyage des « anciens » ; anticipation des cas d'isolement social) : Marie-Thérèse Ledain (responsable), Christine Reffet, Élodie Maréchal, Dominique Metz, Stéphanie Lafaury, Valérie Favre-Teylaz. Est proposée : Nicole Aubert.

• Information et communication (stratégie globale de la mairie et des organismes liés) : Christian Frasson-Botton (responsable), Valérie Favre-Teylaz, Élodie Maréchal, Christine Reffet.

• Forêt (coupes de bois en lien avec l'ONF) : Cédric Émieux(responsable), Élodie Maréchal, Claude Aimé.

• Agriculture : Stéphanie Lafaury, Cédric Émieux, Claude Aimé, Christine Reffet, Bernard Wyns, Valérie Favre-Teylaz. (Les agriculteurs de la commune encore en activité seront sollicités.)

(Lire la suite page 16)

■ Nettoyage de l'église de Saint-Colomban

L'Église de Saint-Colomban a besoin d'un grand nettoyage. Selon Stéphanie Lafaury, conseillère municipale, *« le travail est considérable »*. Le 27 juin des volontaires devaient s'y retrouver pour inventorier le travail à effectuer, organiser les équipes et fixer des dates pour intervenir. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues (s'adresser à la mairie de Saint-Colomban).

Comptes rendus des conseils
Saint-Colomban

(Suite de la page 15.)

• Personnel (recrutement et organisation) : Christine Reffet, Dominique Metz pour le personnel administratif ; Claude Aimé, Christian Frasson-Botton pour le personnel technique.
• Finances : Christine Reffet (et Matthieu Charnay de l'Asadac). Nicole Aubert s'est proposée.
• Sécurité (ouverture du domaine skiable, avalanches, risques naturels, épidémies, etc.) : Claude Aimé, Bernard Wyns, Christine Reffet, Valérie Favre-Teylaz, Élodie Maréchal, Stéphanie Lafaury.
• Sentiers et activités de pleine nature (offre touristique) : Bernard Wyns (responsable), Valérie Favre-Teylaz, Stéphanie Lafaury, Christian Frasson-Botton, Marie-Thérèse Ledain, Cédric Émieux, Dominique Metz.
• Tourisme (stratégie touristique, en lien avec l'OT et la 4C) : Valérie Favre-Teylaz (responsable), Christian Frasson-Botton, Bernard Wyns, Christine Reffet, Marie-Thérèse Ledain. Se sont proposées : Martine Paret-Dauphin et Nicole Aubert.
• Domaine skiable (aménagement de la station) : tous les élus, Maurice Girard, Jean-François Lyard et Nicole Aubert.
• Commission communale des impôts directs (20 personnes) : tous les élus. Se sont proposées : Martine Paret-Dauphin et Nicole Aubert.
• Gros travaux : Christine Reffet (responsable), Claude Aimé, Cédric Émieux, Stéphanie Lafaury et si nécessaire un appui technique extérieur (pour la retenue de Lachal par exemple).
• Activités culturelles (expositions, concerts, etc.) : Bernard Wyns (responsable), Christine Reffet, Stéphanie Lafaury, Christian Frasson-Botton, Dominique Metz, Marie-Thérèse Ledain. Danièle Nicol s'est proposée.
• Commission « ad hoc » pour traiter des questions ponctuelles : conseillers municipaux et/ou membres de la société civile.

4 – Finances

• *Comptes administratifs et de gestion.*
Le budget communal 2020 a été voté le 7 février 2020 alors que les comptes administratifs et les comptes de gestion n'étaient pas connus. Ils le sont aujourd'hui. Après en avoir pris connaissance, le conseil municipal approuve (le maire s'étant retiré) les comptes de gestion 2019 de la commune et des gîtes communaux. Il approuve également le compte administratif 2019 de la commune qui dégage (avec les résultats antérieurs reportés) 819 374,27 € en fonctionnement et 494 869,90 € en investissement. Il approuve enfin le compte administratif 2019 des gîtes communaux qui laisse (en tenant compte des résultats antérieurs reportés), en fonctionnement et en investissement, des déficits respectivement de 23 879,95 € et 235 913,13 €. Compte tenu de ces résultats, le conseil municipal décide d'affecter 659 049,80 € en investissement et 160 324,47 € en fonctionnement.
• *Décisions modificatives.*
Pour le vote du budget 2020 (7 février 2020), certains éléments budgétaires n'étaient pas connus. Ils ont été transmis depuis par la trésorerie de La Chambre. De ce fait, des décisions modificatives sont à prendre à hauteur de 100 000 euros. Par ailleurs, la maison Girard-Buttaz s'est vendue début mars pour 118 500 euros. Cette somme est à intégrer dans le budget communal. En outre, dans ce budget, la ligne de compte 678 (fonctionnement) intitulée « autres charges exceptionnelles » prévoyant 150 000 euros concerne une provision pour l'ÉPIC dont les comptes ont été clos 31 décembre 2019 avec un résultat final meilleur qu'attendu. Le maire propose donc la répartition suivante pour les 100 000 euros nécessaires (à prendre sur les 150 000 euros de l'ÉPIC) :
• 11 000 euros du produit de la vente de la maison à rajouter aux charges à caractère général (chapitre 011) ;
• 15 000 euros à basculer dans le budget des gîtes (en fonctionnement) car pour rappel Olydéa ne pourra pas verser 15 000 euros au mois de juin *(lire plus bas)* ;
• 60 000 euros à basculer dans le budget des gîtes (en investissements) afin de régler les petits travaux non compris dans le marché de la résidence de La Perrière ;
• le reste (64 000 euros) sera inscrit en dépenses imprévues.

Pierre-Yves Bonnivard explique qu'il manque des financements pour l'adressage à hauteur de 20 000 euros, et propose de prendre 2 000 euros sur les dépenses imprévues afin de régler les travaux réalisés sur le chemin piétonnier. Il précise que le budget est serré. Les dépenses restent stables mais les recettes diminuent, sans aide de l'État. L'ÉPIC sera liquidé sur 2020, en moyenne le coût s'élevait à 620 000 euros par an. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les décisions modificatives proposées.
• *Loyer de La Perrière.*
La résidence de La Perrière a ouvert le 8 février 2020 et la saison d'hiver s'est achevée le 14 mars, 2 semaines plus tôt à cause du confinement. Le gestionnaire couvre à peine ses dépenses de fonctionnement. Le loyer dû au 30 juin 2020 (15 000 euros) ne peut pas être perçu dans l'immédiat. Le conseil municipal accepte son report et examinera en fin d'année le paiement (ou non) de ce loyer de juin.

5 – Indemnités de fonction

Le conseil municipal fixe les indemnités mensuelles de fonction du maire à 25,5 % de l'indice brut 1027 (soit 991,80 €) et des deux adjoints à 9,9 % du même indice (385,05 €).

6 – Déplacement d'un chemin communal

[N.D.L.R. : pour les raisons du déplacement de ce chemin communal à La Pierre et les parcelles concernées, lire Le Petit Villarin *numéro 189 (septembre 2019) et 191 (mars 2020)]*
Le conseil municipal approuve le déplacement et l'aliénation d'une partie du chemin rural au droit des parcelles H n°s 1558, 1559, 658, 659, 661 et 660 situées à La Pierre, et autorise le maire à engager la procédure d'enquête publique prévue à cet effet, la commune prenant en charge les frais d'enquête. Il

(Lire la suite page 17)

Foyer de Grand Maison

Abandon du projet communal

À l'automne dernier, le foyer de Grand maison avait été mis en vente aux enchères publiques (mise à prix : 40 000 euros). Intéressée, la commune de Saint-Colomban avait alors surenchéri sur une première offre par l'entremise d'un particulier (villarin), son droit de préemption n'étant pas applicable en milieu non-urbain.

À l'époque (comité syndical du 26 novembre 2019), le Sivav s'était dit intéressé pour que ce foyer devienne *« un gîte ou une porte d'accueil du massif qui proposerait un accueil touristique, un point d'information, etc. »*, et, selon Pierre-Yves Bonnivard, *« la commune et le Sivav, en relation étroite sur ce dossier »*, devaient désigner qui du Sivav ou de la commune participerait à la nouvelle audience publique programmée le 6 mars dernier au tribunal judiciaire d'Albertville, *« la volonté étant de récupérer ce bâtiment très bien placé »*.

Mais le 6 mars dernier, ce foyer a finalement été acquis, pour son propre compte, par le même particulier-intermédiaire au prix de 36 000 euros. Entre temps en effet, le Sivav est revenu sur sa décision (comité syndical du 4 février 2020) et la commune s'est retirée n'ayant *« pas les fonds pour investir seule cette somme »*.

Construit par EDF pour servir de cantine aux ouvriers travaillant à la construction du barrage de Grand Maison, ce bâtiment avait été cédé gratuitement à la commune de Saint-Colomban. Le 8 septembre 1998, le conseil municipal avait approuvé un projet d'aménagement du site et le plan de financement correspondant qui prévoyait 7,3 millions de francs de travaux (1,6 million d'euros actuels) et un emprunt de 2 millions de francs (400 000 euros) *(lire* Le Petit Villarin *numéro 106, décembre 1998)*. Ce projet a rapidement été abandonné. Quelques années plus tard, le 25 juillet 2005, le conseil municipal vendait ce foyer et les terrains attenants (environ 1 500 m²) pour 40 100 euros, *« meilleure offre sur les trois proposées sous plis cachetés »*.

■ BRÈVES

➡ **Emploi saisonnier (Saint-Colomban)**. Depuis le 21 avril, pour pallier l'absence de personnel dans ses services techniques, la commune de Saint-Colomban a recruté Rémy Klincewicz, 46 ans, originaire de la banlieue parisienne (Yvelines). À 16 ans, Rémy Klincewicz apprend le travail du bois au sein de l'association ouvrière des compagnons du devoir du tour de France. Après son service militaire comme menuisier, formateur pour des missions en outre-mer, il est recruté dans une entreprise qui pose des menuiseries extérieures dans Paris et sa banlieue, puis il se lance dans la vente en grandes surfaces de bricolage, dans différentes régions. Ayant des attaches à Saint-Jean-de-Maurienne, Rémy Klincewicz travaille quelques temps aux Ateliers de Maurienne, puis dans un magasin de bricolage. Il effectue ensuite quelques saisons, hiver et été, dans la région dont une, l'an passé, durant l'été, à Saint-Colomban. Cet été, du lundi au vendredi et de 8 heures à 12 heures et de 13 h 30 à 16 h 30, Rémy Klincewicz va débroussailler et tondre les espaces publics. Une pratique qui lui permet *« d'être à l'écoute des habitants et de faire remonter leurs demandes et les besoins aux responsables »*. Durant le mois de juin il était secondé par Laura Rivoli.

➡ **Avalanche**. Le 23 avril dernier, Auguste Picollet, vice-président du conseil départemental en charge des routes, interrogé sur l'ouverture des cols de Savoie, confiait au *Dauphiné libéré* : *« Pour l'instant on laisse faire la nature et le soleil. »* Il ne croyait pas si bien dire. Quelques semaines plus tard, une avalanche de fond (entre 5 et 10 000 m³) a traversé la route du col du Glandon entre les alpages du Sapey-d'en-haut et ceux de Sous-le-col-d'en-bas. (Elle a été constatée le 11 mai 2020.) Il y a quelques années une avalanche du même type avait fortement endommagé les parapets en béton du pont. Finalement le col a été ouvert le 28 mai.

ARVAN DÉPANNAGES
Travaux Publics - Maçonnerie
Location Matériel TP
Dépannages - Remorquages
06 13 12 42 57
yves.bellot-mauroz@orange.fr
Route du Plan du Moulin 73530 St-Sorlin d'Arves

JD TRAVAUX CHARPENTE
JULIEN DONDA
CHARPENTE - COUVERTURE - ZINGUERIE
Le Martinan
73130
SAINT COLOMBAN DES VILLARDS
Tél : 06.78.39.64.29
julien.donda@wanadoo.fr

LA RECRE APIZ
06 63 84 21 14
MARDI : St-Juilien-Montdenis
MERCREDI : Hermillon
JEUDI : Sainte-Marie-de-Cuines
VENDREDI : Epierre
SAMEDI : Saint-Avre
DIM. : St-Rémy-de-Maurienne
Commandes sur simple appel à partir de 17h30
www.larecreapiz.com

SAVOIE ENCHÈRES
Maître Jacques LAFAURY
Commissaire Priseur Habilité
Ventes aux Enchères Publiques - Estimations
Inventaires - Objets d'Art - Mobiliers
Tableaux - Art Alpin- Bijoux
Salle des Ventes, 688 Avenue des Follaz à 73000 CHAMBÉRY
Tél : 04.79.69.10.10 Fax : 04.79.69.90.67
www.savoie-encheres.fr

Comptes rendus des conseils
Saint-Colomban
(Suite de la page 16.)

demande de connaître les conclusions du commissaire enquêteur en vue de se prononcer sur la désaffectation, le déplacement et la vente d'une partie de ce chemin rural.

7 – Forfaits de ski

Ces tarifs sont normalement arrêtés en janvier par le conseil municipal afin qu'ils soient publiés dans les brochures de la station. Christian Frasson-Botton présente très succinctement le nouveau projet de télécabine pour la liaison avec les Sybelles qui implique l'adoption d'un nouveau modèle économique, puis le conseil municipal approuve (une abstention : Cédric Émieux) les tarifs présentés *(lire ci-contre)*.

8 – Questions diverses

• *Location du tractopelle.*

Le conseil municipal fixe à 70 euros de l'heure (avec l'agent communal) l'utilisation de cet engin pour les collectivités et les structures d'État. Il est rappelé que la commune ne peut pas effectuer de travaux pour le compte des particuliers.

• *Litige.*

Le conseil municipal est informé des suites du litige opposant la commune à M. Barnay *(lire ci-dessous)*.

• *Vente de bois.*

Cédric Émieux propose de remettre en vente deux lots situés au Chef-Lieu sur les parcelles cadastrées section C numéros 228 et 568. Le même règlement est conservé, à savoir : réception des offres jusqu'au 31 août 2020 ; fin d'exploitation au maximum le 30 mai 2021. Le conseil municipal, approuve cette vente.

En fin de réunion, Brigitte Maurino demande si le tarif du forfait saison sera toujours proposé (réponse : les tarifs avec réductions seront toujours d'actualité, avec une dégressivité *(sic)*. Ces tarifs seront rendus publics ultérieurement. La priorité ce soir était d'arrêter les tarifs publics).

Elle demande ensuite ce qui restera aux skieurs en 2023 sur Saint-Colomban (réponse : le front de neige sera composé au moins des appareils suivants : tapis du front de neige, téléskis de l'Épinette et de Rogemont).

Elle demande enfin s'il y a des retours concernant la société À la Croisée des chemins quant à l'exploitation des gîtes en ce début d'année (réponse : à ce jour cette société n'a pas sollicité de report de loyer et essaie de louer au mieux).

Jean-Marie Dufour s'interroge : pourquoi la commune n'abandonnerait-elle pas sa créance concernant le loyer de juin pour Olydéa ? (réponse : le conseil municipal se prononcera en fin d'année après la saison d'été).

Danièle Nicol demande : où en est le dossier d'adressage ? (réponse : à la phase des devis pour les panneaux) ; qu'est-il prévu pour ralentir la circulation sur la route du Glandon à hauteur du Martinan ? (réponse : la commune doit être en accord avec le département et la solution retenue devra faire consensus. Mais tous les dossiers ne seront pas traités en 2020).

Maurice Lion intervient également sur ce point : quelle est la volonté de la municipalité pour réduire la vitesse et le bruit ? (réponse : le renforcement de la signalétique à 50 km/heure. Par ailleurs, des propriétaires ont refusé l'installation de panneaux sur leur terrain, et signé par la suite la pétition demandant à la commune de trouver une solution...)

Nicole Aubert précise que le jeu de boules est tout aussi dangereux que la traversée du Martinan.

Enfin Yves Gauthier demande : où en est la route de Lachenal qui conduit chez Armand Penz ? (réponse : la procédure d'expropriation, suivie par l'Établissement public foncier local, est en cours).

■ BRÉVE

➡ **Gîtes communaux**. Le 22 mars 2019 le conseil municipal avait décidé de rompre de manière anticipée la délégation de service public (DSP) accordée à Patrick Barnay (du 1er octobre 2013 au 30 septembre 2021) pour l'exploitation et la gestion des gîtes du Martinan et de La Pierre et des centres de vacances des Myrtilles et des Moulins. Le 7 juin, M. Barnay avait déposé auprès du tribunal administratif de Grenoble une requête en référé pour suspendre la rupture unilatérale de cette DSP. Cette requête avait été rejetée le 28 juin 2019. Après ce rejet, M. Barnay n'ayant pas fait appel, le 11 mai dernier le tribunal administratif de Grenoble a clos cette affaire.

Domaine skiable

La station de Saint-Colomban radicalement simplifiée...

Depuis que la commune a décidé en janvier 2018 de « confier » son redressement à Savoie station ingénierie touristique (SSIT), rien ne filtre sur les mesures imaginées pour atteindre cet objectif. Discutées en petits comités d'où semblent exclus les professionnels locaux.

Certes des « rapports d'étape » ont été présentés au conseil municipal le 29 juin 2018, puis, en présence des conseillers sortants et nouvellement élus, le 21 mai dernier. Sinon quoi ? Rien. Et quand la question se fait plus précise (*« Pourrait-on en savoir davantage ? »*), comme à la réunion publique d'information (mot, information, qu'il faudrait mettre entre guillemets...) du 8 août 2018, la réponse est à peu près toujours la même : *« On ne peut pas en dire plus parce que les choses, elles avancent et se mettent en place. »*

En réalité, si rien ne filtre, les grandes lignes sont connues depuis le milieu de l'été 2018 même si la solution qui « avance » s'est (quelque peu) radicalisée depuis.

Deux mois après les élections..., la réorganisation de la station proposée par SSIT se précise en effet comme cela a été (quand même) « évoqué » au conseil municipal du 5 juin dernier et « dit » lors d'une réunion de la commission intervillarinche sur le tourisme, six jours plus tard. Et en fait de réaménagement, il pourrait bien s'agir d'un chamboulement.

Dans le principe, rien ne change, même si la télécabine projetée aujourd'hui relierait (mais cette option ne serait pas définitive) La Pierre et le Truc (lieux non précisés).

La liaison, un temps envisagée, entre La Pierre et La Téchette (dans la combe de Bellard) puis, de là, jusqu'au col du Marolay rencontrerait des *« problèmes administratifs pour des raisons liées aux écologistes »*. Sans que l'on sache si cela découle des conclusions des études environnementales préalables (floristiques et faunistiques) qui avaient été demandées il y a un an par le conseil municipal.

Dans le cas où la variante conduisant au Truc serait retenue, une piste de retour vers La Pierre serait envisagée sur le secteur de La Frasse ce qui nécessiterait la consultation et la coopération de la commune de Saint-Alban (une visite sur le terrain devait avoir lieu le 13 juin)...

La « nouveauté » de ce réaménagement réside plutôt dans le fait que l'installation de cette télécabine (initialement prévue pour la saison 2021-2022, elle est repoussée d'un an) serait « accompagnée » par la suppression de toutes les remontées mécaniques du domaine skiable sauf celles de Rogemont et de l'Épinette (La Pierre). L'objectif étant de faire de Saint-Colomban la « porte d'entrée des Sybelles » (un « portique » ironisent certains...) et de laisser la combe de Bellard ouverte à la pratique d'un ski de « pleine nature ». Ce qui est (à peu près) la configuration que certains exploitants de l'Arvan recommandaient aux élus de Saint-Colomban il y a quelques mois seulement (*).

Une telle réorganisation (que des Villarins résument ainsi : *« pour redresser la station, on la supprime »* et que d'autres jugent *« catastrophique pour Saint-Col »*) mériterait d'être discutée publiquement. D'autant que si les arguments économiques – déficits chroniques – et techniques – appareils sous utilisés – qui conduisent à faire ces choix sont convaincants, alors pourquoi les soustraire au débat ?

(*) *Le Petit Villarin* numéro 187, mars 2019.

Forfaits de ski 2020-2021

Entre 29 et 50 % de hausse

Les tarifs des forfaits de ski adoptés le 5 juin dernier par le conseil municipal sont en hausse par rapport à la saison dernière : entre 29 % et 50 %.

Le tarif « initiation » (accès limité au tapis de l'Ourson, aux téléskis de Rogemont et de l'Épinette, et au télésiège de l'Ormet) propose deux formules : 20,40 € pour 4 heures et 22,90 € pour la journée (+ 49 %). (Le forfait piéton par le télésiège de l'Ormet est à 7 euros aller-retour.)

Le tarif « évolution » (accès au domaine de Saint-Colomban et au télésiège de l'Eau d'Olle) en propose trois : 32 euros pour 4 heures, 34,80 € la journée (+ 29 %) et 202 euros la semaine (+ 50 %). Les tarifs sont dégressifs pour les enfants de moins de 12 ans et les « vermeils », personnes de plus de 65 ans.

Jusqu'en décembre 2020 (date non précisée) le forfait saison coûtera 320 euros (+ 41 %) (260 euros pour les enfants et les « vermeils ») et 640 euros (520 euros) après décembre 2020 (forfaits offerts pour les moins de 5 ans et les plus de 75 ans).

Cette augmentation a été présentée comme la conséquence du *« nouveau projet de télécabine pour la liaison avec les Sybelles »* et de *« l'adoption d'un nouveau modèle économique »*. Il a également été indiqué que *« Saint-Colomban se* [trouvant] *dans une période de transition »*, il était nécessaire *« de faire évoluer les tarifs »*.

En réalité, le principe de cette augmentation est inscrit dans l'article 4 du protocole d'accord daté du 25 novembre 2019 par lequel la commune de Saint-Colomban et la Satvac ont mis fin au litige qui les opposait depuis 4 ans (*).

Cet article, qui a trait à l'utilisation du télésiège de l'Eau d'Olle, stipule : *« Enfin, sous réserve de l'accord de l'autorité délégante (commune de Saint-Sorlin-d'Arves), la Satvac se porte fort de permettre (durant 5 ans, de la saison 2019-2020 à la saison 2023-2024) à l'exploitant de Saint-Colomban-des-Villards d'intégrer le télésiège de l'Eau d'Olle et les pistes qu'il dessert dans son forfait. En contrepartie, la commune s'engage à augmenter le prix des forfaits de Saint-Colomban. Concernant les forfaits, les parties conviennent qu'un pourcentage d'augmentation annuel du prix des forfaits devra être discuté et acté par écrit. »*

Cette hausse est donc la contrepartie, acceptée par la municipalité le 25 novembre 2019, qui permettra à la clientèle de Saint-Colomban d'utiliser le télésiège de l'Eau d'Olle.

Deux mois avant la signature de cet accord (conseil municipal du 17 septembre 2019), répondant à une question de Jean-Marie Dufour concernant le prix des forfaits de ski pour la saison 2019-2020, Pierre-Yves Bonnivard avait répondu : *« L'an dernier l'ÉPIC a été sollicité par les autres sociétés des sybelles pour mettre en place un forfait dit « évolution » avec un montant revalorisé. L'ÉPIC n'a pas souhaité s'y engager puisque ce forfait, pour Saint-Colomban, qui aurait permis l'accès au télésiège de l'Eau d'Olle, aurait dépassé les 30 euros la journée. »*

(*) *Le Petit Villarin* numéro 190, décembre 2019.

(Domaine skiable, lire la suite page 18)

RETENUE DE LACHAL

Les remblais enterrés au Sapey ?

Suite aux crues du Glandon du 31 juillet et du 8 août 2017 et surtout du 5 août 2018, le 14 mai 2019, un arrêté préfectoral a défini des *« mesures transitoires d'exploitation »* de la retenue de Lachal qui s'appliquent chaque année, du 1er mai au 30 septembre, avant que ne soit mise en œuvre la solution pérenne de modification de l'ouvrage dont l'étude est en cours *(lire ci-contre)*.

Parmi ces mesures figurent *« l'obligation de conserver dans la retenue un volume utile de 30 000 m³ avec maintien d'un chenal préférentiel d'écoulement ; l'abaissement de la retenue par maintien du clapet de surface complètement ouvert ; l'ouverture anticipée de la vanne de fond lors d'une alerte météorologique ; la pose d'un système d'alerte complémentaire* (...) *; l'information des autorités municipales en cas de situation à risque ; la transmission à l'administration, chaque année avant le 31 décembre, d'un rapport de suivi d'exploitation. »*

Le 11 février dernier, à la préfecture, en présence des représentants des services de l'État et des collectivités territoriales concernées (*), la société Shéma (accompagnée du bureau d'étude ISL) a présenté le rapport 2019 qui reprend les opérations effectuées par l'exploitant entre le 1er mai et le 30 septembre 2019, dont la *« mise en place d'un protocole d'alerte et d'un système d'alerte complémentaire, l'abaissement de la cote de la retenue, l'ouverture de la vanne de fond pour une chasse de dégravage, le suivi régulier de la retenue et le diagnostic de stabilité du merlon en rive droite. »*

Sur ce dernier point, le diagnostic précise que ce *« merlon est stable pour des débits courants »* mais qu'il *« présente un risque d'érosion en cas de crue »* et qu'un *« suivi régulier est donc nécessaire »*.

En janvier dernier, la retenue avait une capacité de 24 400 m³ (contre 31 500 m³ en septembre 2018 et 27 500 m³ en juin 2019). Selon la DREAL *« un volume utile de l'ordre de 30 000 m³ doit être maintenu disponible dans la retenue du barrage afin d'absorber autant que possible les matériaux en cas de crue de charriage ou de lave torrentielle »*.

Sur ce point Shéma a indiqué *« avoir fait tout ce qu'elle pouvait pour maintenir un volume utile dans la retenue »* et qu'elle n'avait pas de solution immédiate hormis lors de chasses en débit important. (La chasse de dégravage des 4 et 5 novembre 2019 (débit entrant de 4,4 m³/s) a permis l'évacuation de 5 000 m³ de matériaux environ.)

La solution du curage a été discutée, mais selon Shéma aucun site de stockage des matériaux n'est actuellement réellement défini et les carriers contactés ont tous refusé *« ce type de matériaux »*.

En janvier dernier, Shéma et la DDT ont discuté de trois sites potentiels de stockage (dont 1 de 5 000 m³) sur la commune de Saint-Colomban dont deux seraient situés sur des terrains agricoles (communaux) au Sapey (en aval et en amont du chalet Deléglise). Si ce dépôt était possible, il ne pourrait se faire qu'une fois et consisterait en ceci : *« retrait de la terre végétale nécessaire, dépôt des sédiments, remise en place de la terre végétale avec naturellement impossibilité d'utiliser ces terrains pour les agriculteurs pendant ces dépôts »*.

La commune n'aurait pas encore statué sur cette solution, le maire ayant soulevé la *« problématique du passage d'un grand nombre de camions sur une voirie communale inadaptée »*. D'autant que le RTM et la DDT considèrent que l'évacuation des matériaux n'est pas une priorité, ceux-ci pouvant être utilisés pour mettre en œuvre la solution pérenne, ou utilisés pour être stockés en surélévation des merlons déjà présents dans la retenue. Le nouveau conseil municipal ne devrait cependant pas tarder à avoir ce dossier sur son bureau...

La gestion de ces mesures transitoires nécessite une modification du règlement d'eau qui pourrait en fonction de la décision de l'autorité environnementale, être ou non soumise à étude d'impact et d'évaluation environnementale. En cas de nécessité d'étude d'impact, la durée d'instruction de la modification du règlement d'eau serait de l'ordre de 12 mois (6 mois dans le cas contraire). S'il n'y a pas besoin d'étude d'impact, le règlement d'eau pourrait être modifié dans le courant de l'année 2021. La société Shéma a déposé une demande dans ce sens.

En juin dernier une réunion devait faire le point sur la modification de l'ouvrage et les procédures administratives (mise en concurrence, étude d'impact environnemental, etc.).

(*) Étaient présents pour Saint-Colomban : Pierre-Yves Bonnivard et Marcel Malburet.

Le culot paiera-t-il ?

Pour continuer à exploiter cette retenue, la société Shéma doit trouver une solution pérenne. Elle a proposé trois modifications de l'ouvrage. La première (digue déversante et un clapet de crue, dont les travaux ont été estimés à 5 millions d'euros, études comprises) n'a pas été retenue par les services de l'État car elle *« n'améliore pas la situation actuelle en matière de transit sédimentaire »*. Les deux autres, qui auraient reçus l'agrément des services, prévoient une prise d'eau tyrolienne soit au niveau du barrage, soit en queue de retenue (coûts estimés entre 2,5 et 3,5 millions d'euros).

Compte tenu des délais d'instruction, la modification de l'ouvrage ne pourrait être autorisée au mieux qu'au cours de l'année 2022 pour un chantier qui devrait durer deux ans. Sur le plan administratif ces modifications nécessiteraient une révision du contrat de concession, et, au vu des dépenses engagées pour ces travaux, la Shéma a demandé une augmentation de la durée de la concession... Dans ce but, est étudiée *« la possibilité de mobiliser une dérogation permettant d'éviter une remise en concurrence du contrat de concession* (...) *»* en évoquant *« la circonstance de l'imprévision notamment l'absence de connaissance des laves torrentielles »*.

Cet argument est sidérant. Comment croire en effet que l'exploitant découvre aujourd'hui que le Glandon charrie des matériaux alors que les responsables successifs du projet ont été régulièrement informés de ce phénomène par les élus locaux ? Avertissement accompagné de l'étude de Paul Mougin publiée en 1914, dans laquelle on peut lire : *« Le débit d'étiage du Glandon est de 0,72 m³/s, celui des eaux ordinaires de 2,8 m³/s et celui des grandes eaux de 65,38 m³/s. Aussi* (...) *avec de semblables débits il n'est pas étonnant que le Glandon charrie des quantités de matériaux. »* (*)

En réalité ce phénomène a été sous-évalué voire nié comme tend à le montrer cette remarque qu'une association a portée sur le registre de l'enquête publique ouverte du 17 novembre au 18 décembre 1998 : *« Les apports solides* (...) *sont donnés comme négligeables tout au long du rapport. »*

Sans parler qu'au début des années 2000 encore, Bernard Patillon, dans une lettre rédigée au nom de l'association « Contre la FHYT, en avant » et adressée aux futurs exploitants, à divers services de l'État (et même à Michel Barnier...) indiquait clairement en conclusion : *« Le torrent du Glandon connaît déjà des crues naturelles suffisamment importantes pour que l'on évite de le barrer sur toute sa largeur par une construction manifestement dangereuse. L'empêcher ainsi d'écouler ses crues naturellement apparaît insensé. »*

Pouvait-on mieux dire pour avertir ?

(*) PAUL MOUGIN, « Les torrents de la Savoie », Société d'Histoire naturelle de la Savoie, Grenoble, Imprimerie générale, 1914.

DOMAINE SKIABLE

(Suite de la page 17.)

➡ **DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP)**. Dans le cadre du renouvellement de la DSP, deux candidats se sont manifestés : SSDS régie intéressée de Saint-Colomban et un groupement d'exploitants formé de la Satvac, la Soremet et la Samso. Ces candidats avaient jusqu'au 13 mai, midi, pour déposer leurs offres. (Initialement fixée au 18 avril cette date avait été repoussée en raison de la crise sanitaire.) Comme attendue, seule SSDS régie intéressée de Saint-Colomban a déposé une offre. Le 23 mai le conseil municipal a créé une commission municipale de *« suivi de la DSP »* qui devrait *« entreprendre dans les prochains jours des négociations avec le candidat à la reprise de la gestion du domaine skiable »*. Présidée par le maire elle est composée de Claude Aimé, Christian Frasson-Botton, Valérie Favre-Teylaz, Marie-Thérèse Ledain, Élodie Maréchal et Christine Reffet.

➡ **SSDS**. La direction de SSDS régie intéressée de Saint-Colomban a été réorganisée. Depuis le 1er avril, Benoit Rebuffel (jusque-là directeur d'exploitation) a été nommé directeur opérationnel de la société en charge des sites de Saint-Colomban et d'Albiez. Sébastien Dolci reste chef d'exploitation. Jean-François Motes, qui exerçait les fonctions de directeur opérationnel, a été nommé chef d'exploitation de SSDS régie intéressée d'Albiez. Pascal Vie est toujours gérant de SSDS. Cécile Bogey, qui était responsable commercial et marketing, a démissionné le 31 mars, remplacée par Morgane Koehl. Et Marie Humbert responsable des caisses a terminé sa mission qui était saisonnière.

➡ **BILAN DE LA SAISON 2019-2020**. L'ÉPIC domaine skiable de Saint-Colomban n'existe plus juridiquement depuis le 31 décembre 2019. Le compte administratif 2019 a été approuvé par le conseil d'administration le 10 mars dernier. Il laisse apparaître un déficit de 165 000 euros qui sera repris par la commune de Saint-Colomban. La saison d'hiver 2019-2020, la première gérée par SSDS régie intéressée de Saint-Colomban, serait déficitaire de quelque 600 000 euros. Et cela malgré 1/3 de saisonniers en moins, le haut de l'Ormet non ouvert et une saison amputée de deux semaines... Explication : *« Les recettes n'auraient pas été à la hauteur des années précédentes »*... Une baisse qui n'a pas été compensée par la location des gîtes récemment repris en gérance par la société À la Croisée des chemins (Mme Roemer) ni par celle des appartements de la résidence de La Perrière repris eux par la société Village les hameaux de La Perrière (contrôlée par Olydéa) qui a pâti des travaux de rénovation de la résidence qui ont duré jusqu'en février dernier. Les profesionnels avancent également qu'il y a eu cet hiver *« des pannes, puisque les appareils sont vieux »,* et donc des coûts de réparation non prévus...

CHIANALE FILS
Chauffage - Sanitaire - Serrurerie
Reproduction de toutes clés
Gaz Butane - Propane - toutes marques
Vente de fers au détail
Camping-gaz
73130 St-Étienne-de-Cuines
Tél. 04 79 56 23 84

Intermarché
Les Mousquetaires
Ste Marie de Cuines
à 10 km de la vallée des Villards
Intermarché vous accueille en non-stop
du lundi au samedi de 8 h30 à 19 h30
et le dimanche matin de 9 h à 12 h.
Tél. +33 (0)4 79 56 26 51

ALP-SOL
Société Jean-Claude Martin-Cocher
Revêtements de Sols
5, rue des Alouettes
74000 Annecy Tél. 04 50 57 12 05

Les Gîtes Adélaïde
ST COLOMBAN-VILLARD MARTINAN
Meublés label 3 étoiles de 3 à 8 personnes.
Grand jardin - Vue superbe sur la vallée
Chèques vacances - Connexion wi fi internet
Tél. 06 12 32 09 15

ANTENNE-RELAIS

Vers la fin du blocage à Saint-Alban ?
Une antenne autorisée sur Saint-Colomban !

Cette fois, l'opérateur Free a déclaré refuser de s'implanter à La Frasse au prétexte que des propriétaires (seuls ou en indivisaires) de parcelles à traverser ne sont pas connus. Et que Free, compte tenu de son statut privé, ne peut pas enfouir une ligne électrique sous ces parcelles (déjà prises par la piste forestière) sans l'accord des propriétaires. Il n'aurait pas la latitude de l'ONF : lorsque cet office national doit intervenir (comme c'est le cas actuellement pour effectuer des travaux sur la piste qui s'est détériorée sur 100 mètres ; il y en aurait pour 60 000 euros), il s'autorise à le faire dès lors qu'il peut faire la preuve que les propriétaires ont été effectivement recherchés.

Persuadé de ne pas aboutir, et peu désireux d'enfouir une ligne électrique sur 1 200 mètres, Free n'a fait aucune vraie démarche de recherche de propriétaires. C'est la mairie de Saint-Alban qui a effectué ce travail et sollicité des autorisations de principe, butant donc sur moins d'une dizaine de propriétaires disparus, aux successions non faites.

Le 17 avril dernier Jacqueline Dupenloup a sollicité le préfet pour lui demander une aide dans le règlement de ces cas : *«Je n'ai pas la compétence et l'expertise juridique pour savoir si, dans ce type de configuration (servitude de passage pour un opérateur privé mais ayant une forme de contrat avec L'État), il est possible de ne recueillir l'accord que d'une partie des indivisaires ou des successeurs, ou de considérer qu'une non-réponse vaut accord tacite. Je vous serais très reconnaissante de la réponse que vous seriez en mesure de m'apporter. »* Mais pas de réponse... Ce qui arrange donc Free qui n'a jamais vraiment été emballé pour implanter un pylône à La Frasse pour des raisons de coût.

Et l'opérateur de jeter de nouveau son dévolu sur le secteur de la croix des Charrières, sur une parcelle communale (P1838) située cette fois en contrebas de la croix des Charrières (lieu-dit Derrière la Narie).

Face à ce blocage, qui met crûment en relief où conduit la privatisation complète d'un secteur économique d'intérêt public (les télécommunications), avec comme corollaire l'« absence » des services de l'État, le 12 juin le conseil municipal de Saint-Alban, qui est pris entre le mécontentement des usagers mal desservis et le refus des habitants qui avancent des arguments paysagers et sanitaires pour repousser les emplacements choisis par Free, a décidé, lors d'une séance de travail consacrée uniquement à ce point, de relancer l'État (lettre au préfet le 21 juin et réunion avec le sous-préfet le 24 juin) puis de tenir le même jour, vendredi 26 juin, une réunion publique (à 17 heures) et un conseil municipal délibératoire (à 20 h 30).

Enfin, bonne nouvelle, le 27 mai, un arrêté ministériel (publié au *JO* du 31 mai 2020) a retenu la commune de Saint-Colomban comme zone à couvrir dans le cadre *« du plan de déploiement de nouveaux relais complémentaires au réseau existant de téléphonie mobile qui est en cours dans le département »*.

Deux *« points d'intérêt à couvrir »* sont mentionnés dans l'arrêté : Lachal et Valmaure, et c'est Bouygues Telecom qui sera l'opérateur « leader » de la mise en oeuvre d'une antenne-relais à Saint-Colomban.

En espérant que les deux opérateurs Free et Bouygues conjugueront leurs efforts pour optimiser ces équipements.

TÉLÉPHONIE ET INTERNET MOBILE — **POINT DE VUE**

Communications et média : en avant le monde d'après !

Les Villarins qui sont arrivés au pays après le déconfinement n'ont pas mis longtemps à se rendre compte qu'en terme de téléphonie et d'Internet mobile, les jours d'après ressemblent aux jours d'avant. Rien n'a changé.

À Lachenal par exemple, avec tel opérateur, si le téléphone fonctionne (2G), ce sont les envois de SMS et l'accès à l'Internet mobile (en edge, le plus bas niveau possible) qui font défaut. Convaincre ses interlocuteurs que les SMS ne passent pas, et qu'on peut donc accessoirement mettre plusieurs jours à recevoir le SMS stipulant que l'on a un message téléphonique en attente, n'est pas chose aisée. Et les assurer que ce n'est pas une plaisanterie est encore moins facile, surtout si, à l'autre bout du téléphone, il y a votre supérieur hiérarchique !

Autre exemple avec tel autre opérateur : le téléphone (et donc les SMS aussi) ne passe pas à l'intérieur de la maison, obligeant à sortir pour téléphoner. Possible pour les appels sortants, plus gênant pour les appels entrants, sans parler de l'aspect sécuritaire en cas de problème de santé ! Mais ô bonheur, dans ce cas on a l'Internet mobile en 3G, un niveau plus acceptable...

Inutile de dire que l'implantation potentielle d'un relais digne de ce nom à Saint-Alban est attendu comme le messie *(lire ci-dessus)*. Mais si rien n'évolue, et si dans quelques années l'idée venait à certains d'organiser des téléréalités de « confinements comme en 2020 » comme il en existe sur d'autres thèmes et notamment sur la vie dans la nature sans eau ni électricité par exemple, nul doute que la vallée des Villards serait un terrain de jeu tout trouvé.

Il me revient en mémoire une conversation avec un touriste locataire régulier de gîtes à Lachenal. Alors qu'il faisait ses bagages avant de regagner son domicile après une semaine de vacances, et qu'il me restait encore 2 semaines à confiner aux Villards, je lui demandais : *« Vous avez le cafard de partir ? »* Sa réponse illumina son visage et me plongea dans des abîmes de perplexité : *« Oh ! non, je vais retrouver le monde réel, avec de l'Internet, des appels téléphoniques qui passent, bref la vraie vie quoi ! »* Il serait remonté d'une semaine en sous-marin ou d'une période de spéléologie dans une grotte qu'il n'en aurait pas dit davantage.

La réception de la radio en hertzien n'est pas plus brillante et, de plus, se détériore. Dans la montée de Cuines aux Villards par exemple, « surboisement » aidant, les autoradios se coupent souvent notamment aux environs des trois ponts, vers les épingles à cheveux.

En mode FM, outre la sacro-sainte radio locale France Bleu Pays de Savoie et d'autres stations de radio mauriennaises (Montagne FM par exemple), point de salut concernant les grandes stations périphériques, notamment France Info qui ne passe pas en FM et dont les dirigeants ont supprimé il y a peu sa diffusion en ondes courtes.

En mode grandes ondes (GO), réservé aux grandes stations nationales, la situation a évolué. Trois ans après l'arrêt de l'émetteur GO de France Inter, Europe1 (31 décembre 2019) et RMC (28 mars 2020) ont également cessé d'émettre en GO.

Dans les Alpes, potentiellement, ne reste disponible que RTL sur 234 Khz, et encore si on a la chance d'avoir toutes les conditions météo favorables… L'émetteur GO de RTL est situé au Luxembourg. Il coûterait en frais d'exploitation plusieurs millions d'euros par an.

Les GO, de qualité radiophonique moindre que la FM, étaient censées garantir une diffusion nationale, notamment dans les campagnes et les montagnes. Mais l'aménagement du territoire, notamment pour des entreprises privées, ne pèse pas lourd sur l'autel de la rentabilité (le refus de Free d'implanter un pylône à La Frasse en est un bon exemple).

L'arrivée prochaine annoncée de la radio numérique terrestre améliorera-t-elle la situation ? Si on rencontre aux Villards à ce sujet les mêmes difficultés d'implantations que l'Internet mobile (4G) et le réseau, on peut en douter...

Quoiqu'il en soit, ces suppressions pour des raisons financières (qui regardent ces chaînes) ont malgré tout un impact sur le quotidien des Français en général et des Villarins en particulier.

Espérons que ces derniers ne jetteront pas leurs vieux récepteurs radios ou autoradios aux orties, car ces appareils pourraient avoir dans quelques temps leur place dans un musée. Le monde d'avant a rattrapé le monde d'après. Et ceci pas forcément pour le meilleur…

Christophe Mayoux

■ BRÉVES

➡ **CAMPING GCU**. Suite au Covid-19, le camp GCU (Groupement des campeurs universitaires) n'ouvrira pas cet été. Selon le site Internet national du GCU, la fréquentation du camp de Saint-Colomban est très faible : moins de 5 % sur la période entre 2014 et 2018 (le camping est ouvert en juillet, août et parfois jusqu'à la mi-septembre et propose 16 emplacements) même si, n'étant pas informatisé, ce camp ne recense pas toutes les présences. À l'origine, le GCU, qui a été créé par Yvon Martin-Cocher, était réservé aux adhérents qui faisaient partie de l'éducation nationale. Depuis 2 ans il est ouvert à tous sur le principe du bénévolat indique Yoann Berthé, son gestionnaire : *« Le campeur fait le ménage, tient la trésorerie ou fait office de responsable de camp. »* Tous les camps de France étant associatifs, les camps bénéficiaires compensent les camps déficitaires. Sur les quelque 90 camps GCU de France, seuls 5 dont celui de Saint-Colomban, n'ont pas d'ADSL.

➡ **CAMPING DE LA PERRIÈRE**. Le 19 mars, l'électricité du bâtiment d'accueil du camping qui abrite le bureau et l'appartement du gardien a été coupée avec les conséquences qu'on peut imaginer pour ce que contenaient le congélateur et le frigo. La raison de cette coupure d'alimentation n'est pas connue mais ne elle serait pas liée à un problème administratif avec EDF. Alors, rupture d'une pièce de l'installation électrique défectueuse ? acte de malveillance ? Interrogée la mairie de Saint-Colomban n'a pas souhaité s'exprimer. Le camping a ouvert le 26 juin. Avec le même gardien, David Bernard, qui s'est dit *« très heureux de retrouver Saint-Colomban »* après un confinement passé auprès des siens, dans le Vaucluse.

ÉCONOMIE

La 4C au soutien de l'activité locale

En complément des aides de la région Auvergne-Rhône-Alpes , la 4C participe à deux actions pour soutenir les acteurs économiques locaux en difficulté après la crise sanitaire liée au Covid-19.

Pour l'hôtellerie et la restauration, le dispositif, bénéficiera aux cafés, hôtels, restaurants, sédentaires de moins de 10 salariés (en équivalent temps plein) qui ouvrent 10 mois sur 12. Il prendra en charge deux mois de loyer (période 1er mars au 30 juin) ou deux échéances de prêt immobilier, dans la limite de 1000 euros. La 4C a dégagé une enveloppe de 18 000 euros. Par ailleurs, les intercommunalités ont été sollicitées par l'interprofession laitière de Savoie afin de contribuer à l'achat de lait UHT et de fromages afin de soutenir les agriculteurs, de soutenir les entreprises de transformation et leurs salariés qui font face à des difficultés de marché importantes et des coûts de stockage très lourds, et de proposer aux plus démunis des produits de qualité qui leur font aujourd'hui défaut. La contribution volontaire de chaque intercommunalité a été fixée à 0,50 € par habitant. La 4C a donc participé à cette opération à hauteur de 3 706,50 €.

NAISSANCES

• Le 23 mars 2020 à Bénesse-Maremme (Landes), de *Jos*, fille de Cécile et François **Vinatier**, petite-fille de Véronique et Jean **Sanchez**, et arrière-petite-fille de Marie et René **Favre-Novel** (Martinan).

• Le 10 avril 2020 à Paris, de *Baptiste*, fils de Paul et Justine **Garet**, petit-fils de Pierre et Marie-Céline **Garet**, et arrière-petit-fils d'Anne-Marie **Letournel** (Martinan).

• Le 28 avril 2020, à Pertuis (Bouches-du-Rhône), d'*Antonin*, fils de Karine **Mariotti** et Simon **Maurel**, petit-fils d'Agnès et Paul **Maurel** (Nantchenu), et arrière-petit-fils d'Emma **Ramel** née **Tardy** (†) et André **Ramel** (†) (La Pierre).

• Le 21 juin 2020 à Saint-Colomban-des-Villards, de *Resvan*, fils d'Ondine **Domise** et Vasile **Gabor**.
[Dimanche 21 juin en fin d'après-midi, un hélicoptère de la gendarmerie remonte à basse altitude la vallée du Glandon suivi, à quelques minutes d'intervalle, par les pompiers des Villards et de Saint-Jean-de-Maurienne. Sans doute encore un accident de montagne ou de la route... Mais non !, cette fois-ci c'est pour assister une bergère, Ondine Domise, sur le point d'accoucher dans le chalet des bergers de René Tavan en Longecombe, pas très loin du col de Bellard. Une naissance à Saint-Colomban à 18 h 40 à 2 130 m d'altitude, c'est pas courant... C'est d'ailleurs la première sur la commune depuis mai 1959... C'est dire. Et la dernière fois qu'un enfant est né en montagne, à Saint-Colomban, c'était dans ces parages, aux Ribauds, dans les chalets de l'Arvère, au bord de la Vernette, le 13 août 1940. Et c'était déjà un garçon...]

DÉCÈS

• De M. Emmanuel **Girard** (Les Roches), le 4 novembre 2019 à Saint-Martin-le-Vinoux (86 ans).

• De M. Jean-Pierre **Gavard** (Les Roches), le 8 avril 2020 à Allan (Drôme) (77 ans).

• De Mme Yvonne **Sallien** née **Favre-Teylaz** (Le Châtelet), le 13 avril 2020 à Challes-les-Eaux (93 ans).

• De Mme Colette **Magnin** née **Rochette**, le 5 mai 2020 à Francin (78 ans). Colette **Magnin** était la fille de Séraphin (†) et Emma (†) **Rochette** (Le Bessay).

• De M. Christian **Tavéra**, le 7 mai 2020 à Saint-Didier-au-Mont-d'Or (67 ans). Christian **Tavéra** était le fils de François (†) **Tavéra** et Lili (†) **Tavéra** née **Bordon-Biron** (Les Roches).

• De M. Albert **Pepey** (Martinan), le 18 mai 2020 à Annemasse (97 ans).

• De M. Serge **Martin-Cocher** (Les Roches), le 12 juin 2020 à Fontvieille (90 ans).

• De M. Marceau **Bozon**, le 17 juin 2020 à Izernore (78 ans). Marceau **Bozon** était le fils de Pierre (†) **Bozon** et Lucie (†) **Bozon** née **Bozon-Viaille** (Valmaure).

LE PETIT VILLARIN

PUBLICATION TRIMESTRIELLE
Numéro CPPAP : 0720 G 79863
Numéro ISSN : 1140-5473
SIÈGE :
Maison des associations
73130 – Saint-Colomban-des-Villards
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :
Emmanuel Tronel-Peyroz
COMITÉ DE RÉDACTION :
Roger Darves
(04-79-59-46-13),
Christophe Mayoux
(Courriel : cmayoux73@gmail.com),
Emmanuel Tronel-Peyroz
(04-67-29-45-43 ; 04-79-56-35-55).
DIFFUSION :
Jean-Pierre Tronel-Peyroz
19, rue Yves-Chapuis, 13004 – Marseille
(09-51-40-38-39)
ABONNEMENTS ET ADMINISTRATION :
Emmanuel Tronel-Peyroz
21, rue Albert-Dubout, 34130 – Mauguio
Courriel : lepetitvillarin@wanadoo.fr
CCP : Le Petit Villarin
n° 1357-38 M Montpellier
MAQUETTE ET IMPRIMERIE :
Francis Duval (04-67-57-39-30)
JF impression, Montpellier
(04-67-27-34-11)
ABONNEMENT ANNUEL : 10 euros.

VIE PAROISSIALE

La messe du 15 août maintenue...

La pandémie de Covid-19 a perturbé la vie de la paroisse Sainte-Madeleine-La Chambre. Jusqu'au 2 juin, aucun office n'a été célébré compte tenu des normes sanitaires imposées. Les mariages ont été reportés d'un an, certains baptêmes également et ceux de juin, juillet et août, sont suspendus aux prochaines annonces des autorités sanitaires. Début juin, Mgr Ballot, archevêque de Chambéry, Maurienne et Tarentaise, a indiqué que les églises pouvaient rester ouvertes si les personnes qui désiraient y prier respectaient les consignes sanitaires en vigueur.

Durant quelques semaines, la célébration de la messe du 15 août s'est posée, notamment à Saint-Colomban où compte tenu de l'affluence habituelle la moindre norme de distanciation aurait été un obstacle quasiment insurmontable à sa tenue. L'apparition de foyers épidémiques à l'occasion de rassemblements liés à des sépultures (une cinquantaine de personnes, notamment dans la vallée des Belleville) ne rendait pas optimiste quant à la tenue d'un office ce jour-là…

Cependant, mi-juin, il semblait acquis qu'elle aurait lieu sauf naturellement si, d'ici là, la situation sanitaire évoluait défavorablement. Toujours selon Pierre-Yves Bonnivard, la seule incertitude concernant cette journée portait *« sur les jeux à structures gonflables et le bal du soir »*.

Quoiqu'il en soit, *« restons prudents dans nos rencontres »* comme l'a rappelé le père Kiala qui est devenu officiellement curé des deux paroisses d'Aiguebelle et de La Chambre après sa nomination par Mgr Ballot.

Le 21 mai, jour de l'Ascension, Mgr Ballot, a célébré, sans fidèles (*), une messe dans la cathédrale de Saint-Jean-de-Maurienne, entouré des prêtres des paroisses du secteur. Cet office, comme d'autres auparavant, et selon la même organisation, a été retransmis en direct à 10 heures sur le réseau social Facebook ainsi que sur une chaîne sur YouTube.

Dans un futur proche, ne pourrait-on pas envisager que les messes dominicales célébrées à La Chambre soient pareillement diffusées, via le même canal de diffusion, notamment l'hiver ? Pour les Villarins qui ne seraient pas équipés, la réception pourrait se faire dans la chapelle de la cure de Saint-Colomban par exemple (avec possibilité de célébrer l'eucharistie ?). Ainsi, après le télétravail et les téléconsultations médicales, à quand les télé-offices religieux ?

Christophe Mayoux

(*) Le 26 avril 2019, au Phare (Chambéry), une cérémonie avait ressemblé plus de 4 000 personnes dont 800 Mauriennais pour fêter le 10e anniversaire de la consécration épiscopale de Mgr Ballot. Ce qui laisse songeur un an plus tard…

À NOS LECTEURS

Le déconfinement instauré le 22 juin étant encore trop récent pour en mesurer les effets sur l'évolution sanitaire du pays, nous ne souhaitons pas que des collecteurs effectuent cet été du porte-à-porte pour recueillir des abonnements au *Petit Villarin* et/ou des adhésions à l'Association des Villarins et amis de la vallée des Villards comme cela se fait dans les deux communes durant la période estivale depuis 1972.

Le respect des gestes barrières et le port du masque, toujours fortement recommandés, rendraient leurs visites astreignantes, d'autant qu'ils doivent parfois les renouveler multipliant ainsi les risques.

Un bulletin de réabonnement et d'adhésion sera donc encarté dans le numéro de septembre prochain (numéro 193) afin que chacun puisse s'abonner et/ou adhérer par voie postale. Ce bulletin donnera toutes les indications nécessaires pour le faire.

Cependant, dès à présent, nous voudrions insister sur le fait qu'aucun virement ne devra être effectué directement sur le CCP du journal. Les indications mentionnées sur les relevés postaux sont trop fragmentaires (patronymes amputés) et non explicites (références bancaires du souscripteur) pour identifier avec certitude la personne qui a effectué le règlement et vérifier son adresse postale. Il serait alors fastidieux, et coûteux, de demander à La Banque postale des compléments d'information.

✓ LE PETIT VILLARIN

Covid-19 : Saint-Alban solidaire

La commune de Saint-Alban-des-Villards s'est inscrite dans la démarche « La montagne solidaire, naturellement » mise en place par France Montagnes qui récolte des séjours dont les personnels de santé, en première ligne dans la lutte contre le Covid-19, pourront profiter à partir de cet été avec leur famille. Ces offres sont mises en ligne sur le site de France Montagnes.

Dans ce cadre, la commune a proposé une semaine gratuite dans le gîte rural (appartement 4 à 6 personnes, situé au 1er étage de la mairie, 2 épis Gîte de France, 3 étoiles) à prendre du samedi 27 juin 16 heures au samedi 4 juillet 10 heures, ou bien du vendredi 31 juillet 16 heures au vendredi 7 août 10 heures.

SOMMAIRE

NUMÉRO 192
JUIN 2020

PAGES 2 ET 3 :
• Installation des conseils municipaux.
• Rencontre avec Jacqueline Dupenloup et Pierre-Yves Bonnivard.
PAGE 4 :
• Calendrier des animations estivales.
PAGE 5 :
• Marché aux fleurs.
• Les cérémonies du 8-Mai.
PAGE 6 :
• Amis des Villards.
• Club des sports. • Via ferrata.
PAGE 7 :
• Patrimoine : du Bouchet à Bon-Mollard, entre randonnée et valorisation.
PAGES 8 ET 9 :
• Un siècle de vie associative.
PAGES 10 À 12 :
• Histoire : la grippe espagnole, la variole, la peste...
PAGE 13 :
• Prédation du loup : le point.
PAGES 14 À 17 :
• Comptes rendus des séances des conseils municipaux.
PAGE 14 :
• Un refuge au Merlet ? • École.
PAGES 17 ET 18 :
• Domaine skiable : évolution de la station ; forfaits ; brèves.
PAGES 18 ET 19 :
• Retenue de Lachal.
• Antennes-relais : la fin du blocage à Saint-Alban ? ; une antenne à Saint-Colomban !
PAGE 20 :
• Carnet. • À nos lecteurs.

Pour publication dans *Le Petit Villarin* les textes, les documents, les avis de naissances, de mariages, et de décès peuvent être transmis :
• par voie postale :
Le Petit Villarin
21, rue Albert-Dubout
34130 – Mauguio
Tél. : 04-67-29-45-43
• par courriel :
lepetitvillarin@wanadoo.fr
Dans tous les cas, nom, adresse et numéro de téléphone des auteurs doivent accompagner ces envois.